

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

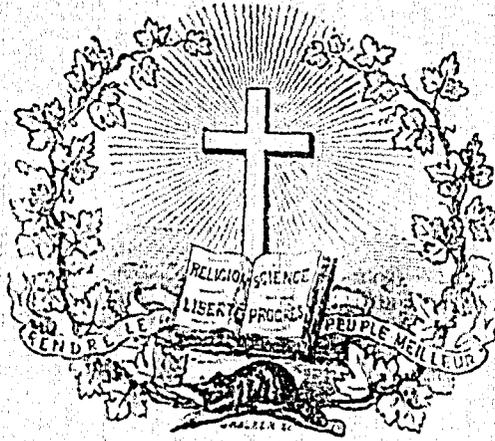
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume XVI.

Quebec, Province de Quebec, Juin 1872.

No. 6.

SOMMAIRE.—**HISTOIRE :** Louis-Adolphe Thiers.—**SCIENCES :** Origine du Mortier.—**PÉDAGOGIE :** Extrait du discours prononcé par le Rév. Daniel Leach à la convention des instituteurs du Rhode Island.—Une étymologie gauloise.—**AVIS OFFICIELS :** Avis au sujet des papiers, lettres ou documents non affranchis, transmis au département.—Erections, séparations et changement de limites de municipalités scolaires.—Diplômes octroyés par l'École normale Laval, et par les bureaux d'examineurs.—Instituteur demandé.—Instituteurs disponibles.—**RÉDACTION :** Inauguration de l'Académie commerciale catholique de Montréal, et témoignage d'estime à Mon. P. J. O. Chauveau.—quarante-sixième et quarante-septième conférences de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenues le 26 janvier et le 31 mai 1872.—**REVUE mensuelle.**—**NOUVELLES ET FAITS DIVERS :** Bulletin de l'Instruction publique.—Bulletin de l'histoire.—Bulletin de la géographie.—Bulletin des sciences.—Bulletin des statistiques.—Bulletin du commerce et de l'industrie.—Bulletin de l'archéologie.—**FAITS DIVERS :** ANNONCES.

HISTOIRE.

Louis-Adolphe Thiers.

Louis-Adolphe Thiers est né à Mersailles le 16 avril 1797. Sa famille était d'une condition très-modeste ; un seul trait la relevait ; par son côté maternel, le berceau de M. Thiers se rattache à celui des deux poètes Chénier. Marie-Joseph Chénier, l'auteur de *Charles IX* et de *Tibère*, aurait pu le connaître.

L'enfance d'Adolphe fut difficile et laborieuse ; son père n'avait point de fortune, mais de très-bonne heure l'enfant révéla de merveilleuses aptitudes et s'adonna à l'étude avec une ardeur passionnée ; même dans son petit monde il exerçait déjà cette action que donnent la supériorité et l'autorité de l'esprit.

Il entra au collège de Marseille en qualité de boursier ; sans ce bienfait de l'Etat, la France n'aurait pas eu M. Thiers, et, à ce moment où la question de l'éducation est à l'ordre du jour, ce ne serait pas un travail sans utilité et sans intérêt que de dresser le tableau des hommes éminents dans les diverses branches des sciences humaines, qui sont sortis de l'humble classe des boursiers.

Les études du jeune Adolphe furent brillantes ; chaque année se terminait pour lui par une moisson de couronnes ; les matières qui l'occupaient alors d'une façon plus spéciale étaient l'histoire et les mathématiques, et probablement il serait entré à l'École polytechnique si l'empire ne fut tombé au moment où il aurait pu embrasser cette carrière.

Il fallait cependant se hâter d'en prendre une : l'humble position de sa fortune autant que ses propres désirs lui en imposait le devoir. Le commerce ne lui plut pas. Il se rendit à Aix pour suivre les cours de la Faculté de droit. Parmi les nouveaux camarades, il retrouva bien vite la position qu'il avait conquise au collège de Marseille, et il acquiesça avec une réputation justement méritée par son amour pour l'étude et par l'éclat de sa parole. Ceci se passait de 1815 à 1818. Dans les lieux publics qu'il fréquentait, on se pressait pour l'entendre. Il avait adopté les opinions que l'on appelait *libérales*, et les royalistes, après l'avoir écouté, s'en allaient disant :

« Quel dommage qu'il pense si mal ! »

Nous trouvons en général que l'on pense toujours mal lorsque l'on n'a pas les mêmes idées et les mêmes principes que nous.

Plein de confiance en lui-même et sentant sa force, sans que personne trouvât la prétention exorbitante, il arrivait souvent au pauvre étudiant de dire, emporté par l'ardeur de la discussion :

« Quand nous seront ministre..... »

Jamais homme n'eut en sa fortune de plus fermes espérances ; c'est là, peut-être, une des causes de ses rapides succès. A l'École d'Aix, M. Thiers fit connaissance avec M. Mignet, l'historien futur de *Charles-Quint à Saint-Just* et de *Marie Stuart* ; ces brillants esprits contractèrent une amitié qu'aucun événement n'a jamais ni affaiblie, ni altérée et qui les honore tous les deux.

En 1818, M. Thiers fut reçu avocat. Il plaida, et, quoique l'on ait dit le contraire, il plaida avec succès ; il serait bien difficile, lorsque l'on a entendu M. Thiers, d'admettre qu'il n'en ait pas été ainsi. Seulement il ne possédait point cette emphase vide et sonore, trop souvent la joie et la recherche du barreau de province, et de la Provence surtout. Il est certain aussi que le jeune avocat devait porter une ardeur languissante quand il plaidait pour le mur mitoyen ou pour l'eau de la rigole. Il ne consacrait

du reste qu'une partie de son temps à son cabinet, continuant à se pourvoir et à se munir de cette masse énorme de connaissances qui font de lui un des hommes les plus étonnants de ce siècle. Bref, et qui l'en blâmerait? M. Thiers ne se sentait qu'un médiocrement enthousiaste des luttes du présent; il rêvait des combats plus larges et plus retentissants. Il ne s'en cachait point; les intelligences médiocres le trouvaient présomptueux.

En 1818, l'Académie d'Aix ayant mis au concours l'éloge de Vauvenargues, M. Thiers résolut de concourir: il eut l'imprudence de l'annoncer. L'Académie d'Aix était peuplée de royalistes, c'est-à-dire de ses ennemis politiques. Cependant, quel que fût leur mauvais vouloir, ils durent reconnaître que son manuscrit était supérieur à tous les autres; mais pour éviter de le couronner, ils prorogèrent d'une année le concours, attendant de plus forts concurrents. En effet, ils reçurent, quelques mois après, un manuscrit de Paris, et bientôt le bruit se répandit dans la ville d'Aix, que M. Thiers, n'obtiendrait que l'accessit. L'écoirage avait lu le nouvel ouvrage et, tout d'une voix, il avait reconnu son incontestable supériorité. Ce jugement prononcé, on décaçeta le pli qui contenait le nom du vainqueur; on y trouva celui de M. Thiers. Il eut ainsi ce qui, nous le croyons, n'a jamais eu lieu; le prix et l'accessit. Grande fut la déconvenue de l'Académie, dont on rit beaucoup.

En juillet 1821, M. Mignet quitta son ami et partit pour Paris. Trois mois après, jetant la robe d'avocat, qui lui semblait trop étroite, M. Thiers le suivit; il prenait son vol. Il arriva n'ayant pour toute fortune que quelques écus, des connaissances déjà vastes, une plume facile et deux ou trois lettres de recommandation, parmi lesquelles il s'en trouvait une pour Manuel, alors un des chefs les plus respectés de l'opposition. Manuel devina M. Thiers; il lui ouvrit la carrière politique, à laquelle il aspirait. Il y avait alors un journal qui jouissait d'une fortune inouïe et d'une popularité énorme; les actions de mille francs du *Constitutionnel* atteignaient le chiffre fabuleux de six cent mille francs; un des directeurs de ce heureux journal était le spirituel Etienne; Manuel, son ami, lui présentait son protégé. Pour connaître ce qu'il savait faire, Etienne lui demanda un article.

Tout écrivant qui a passé par là peut s'imaginer quelles furent les émotions de M. Thiers; la partie était belle, la porte excellente, il s'agissait de réussir et d'entrer. Le jeune politique, revenu dans son très-humble logis, prit sa plume la plus fine et la plus leste et écrivit l'article qui lui était demandé. Il fut trouvé excellent, et M. Thiers se vit immédiatement attaché à la rédaction quotidienne du journal. On a beaucoup parlé des rudes épreuves qu'avait eu à traverser l'homme qu'attendaient de si surprenantes destinées; on voit que, si épreuves il y eut, du moins elles furent courtes. Le *Constitutionnel*, qui de prime-abord sentit tout le prix de la collaboration de son nouveau rédacteur, eut toujours la main large pour lui.

Nous avons connu et nous connaissons encore des journalistes d'un talent incontestable, Carrol, Marrast, J. Janin, Alphonse Karr, Louis Blanc, et bien d'autres encore, qui ont eu à traverser des jours plus longs et plus mauvais.

Un événement vint encore accroître le bien-être de M. Thiers. M. Cotta, le célèbre éditeur de la *Gazette d'Augsbourg*, désirait posséder une action de *Constitutionnel*; en sa qualité d'étranger, il ne pouvait l'acquérir sous son nom; il pria M. Thiers de vouloir bien faire cette acquisition pour lui, et le jeune journaliste devint ainsi propriétaire, nominal seulement, il est vrai, d'une action du puissant journal. M. Cotta exigea que son représentant gardât la moitié des revenus de l'action, qui s'élevait annuellement à trente mille francs. Mais ce qui, dans cette affaire, fut d'un prix inestimable pour M. Thiers, c'est qu'elle lui permit d'entrer dans la direction du *Constitutionnel* et de jouer

un véritable rôle politique. Pour le remplir, il travaillait d'une ardeur obstinée; tous les jours levé à cinq heures du matin, il s'adonnait à des études aussi variées que fortes, qui toutes se classaient merveilleusement dans sa solide mémoire.

Doté, d'ailleurs, d'une rare puissance d'intuition et d'assimilation, il faisait facilement siennes toutes les choses qu'il touchait.

Voici, pour preuve, une anecdote que nous a contée M. Laffitte :

Un jour M. Thiers, qui s'occupait de questions financières, vint le trouver et lui demanda de vouloir bien lui expliquer le jeu de l'amortissement dans les finances de l'État.

Après lui avoir donné les explications qu'il sollicitait, M. Laffitte ajouta :

« Du reste, mon cher monsieur Thiers, puisque vous étudiez le mécanisme des finances, demain je donne à dîner à quelques grands banquiers, soyez des nôtres avec Mignet, et vous entendrez certainement traiter les questions qui semblent vous intéresser. »

M. Thiers accepta, et se trouva le lendemain avec M. Mignet dans les salons de son hôte. On se mit à table; les convives étaient nombreux, tous choisis parmi les sommités de la finance; il y avait même de grands banquiers étrangers. Entre le premier et le second service, je ne sais quelle théorie ayant été avancée par un convive, M. Thiers éleva la voix, et il prit si bien la parole que tout le monde fit silence; le service de la table fut interrompu sur un signe de M. Laffitte; et quand l'admirable causeur s'arrêta, M. Labouchère, je crois, demanda à l'amphitryon :

— Quel est donc cet homme qui parle si magistralement de finances ?

— Cet homme-là, cher monsieur, est bien plus prodigieux que vous ne le pensez; hier, il ne savait pas ce que c'était que l'amortissement, et vous avez entendu comme il en a raisonné.

Non-seulement M. Thiers avait ses livres entrées chez Laffitte, mais encore il était le bienvenu dans les salons du baron Louis et de Talleyrand.

Quelques années plus tard, on parlait un jour, devant ce roi sceptique de la diplomatie, du journaliste marseillais :

— C'est un parvenu, disait-on.

— C'est mieux que cela, répondit le prince, c'est un homme arrivé !

Au fur et à mesure que Charles X accentuait ses résistances, M. Thiers prononçait ses attaques, et trouvant la politique suivie par le *Constitutionnel* trop molle et trop peureuse, il cherchait une feuille plus libre et plus osée, lorsque Armand Carrel vint lui proposer de fonder avec lui un nouveau journal; M. Thiers se hâta d'accepter, et le 1er juillet 1830 parut le prospectus du *National*, fondé par MM. Thiers, Mignet et Armand Carrel. Ce qui rendait surtout précieux pour la feuille nouvelle le nom de M. Thiers, c'était la popularité légitime qu'il avait conquise par la publication de sa grande *Histoire de la Révolution française*, commencée en 1823 et terminée en 1827. Il fallait un certain courage alors pour entreprendre un tel ouvrage. La France, à cette époque, n'osait pour ainsi dire pas regarder en arrière. Les souvenirs de la Terreur glaçaient le parti libéral, tandis que les royalistes lançaient l'anathème sur les jours et les hommes de ce temps d'un tragique si plein de grandeur et d'épouvante. L'historien voulut rendre aux événements leurs véritables origines et leur portée; et aux hommes, vainqueurs et victimes, leur caractère. Grand écrivain, dans toute l'étendue du mot, M. Thiers évidemment ne l'est pas; mais, si l'expression peut être permise, il fait la lumière. S'il ne sait pas peindre, il a des couleurs pour ainsi dire transparentes, à travers lesquelles on voit les scènes qu'il veut reproduire. Les questions les plus délicates, il les

prend, les pose, les habille, les déshabille, les élucide avec un tel bonheur, qu'il vous fait résoudre par vous-même des problèmes qui, avant de l'avoir lu, vous eussent semblé hors de la portée de votre esprit. A ce titre et à ce point de vue, M. Thiers est un vulgarisateur admirable, et c'est à cette qualité qu'il faut attribuer le succès toujours croissant de son ouvrage, malgré les travaux les plus profonds et plus colorés qui ont été faits postérieurement sur notre grande époque révolutionnaire.

Le ministère Polignac, si fatal à la branche aînée, était déjà créé lorsque M. Thiers entra dans la lutte avec ses deux collègues, groupant autour d'eux non-seulement ceux qui voulaient toute la Charte, mais encore les jeunes têtes plus hardies qui voulaient plus que la Charte et autre chose que la Charte. M. Thiers était avec les premiers, Armand Carrel avec les autres. Il est certain que la rédaction du *National* n'était point homogène. Quoique dans son histoire M. Thiers eût fait l'apologie de la république, à cette époque il n'était point républicain. Après avoir essayé de rompre les résistances parlementaires, et poussé par de tristes et aveugles conseillers, Charles X, s'appuyant sur l'article 14 de la Charte, se résolut à briser le pacte que Louis XVIII, son frère, avait signé. Pour vaincre les résistances qu'il semble avoir tenues pour peu redoutables, le roi comptait sur la force de son armée et sur le retentissement glorieux de la prise d'Alger; il se trompait.

A peine les ordonnances de juillet paraissaient-elles au *Moniteur* que toutes les grandes villes du royaume se soulevaient.

A Paris, M. Thiers se mit à la tête de la résistance de la presse, et comme quelques-uns des journalistes hésitaient à signer l'éclatante protestation qu'il avait rédigée, il dit à ses confrères :

—Messieurs, il faut que nos têtes soient au bas de cette pièce, c'est pourquoi je la signe.

Tous les journalistes l'imitèrent. Le monde sait comment finit la lutte si follement entreprise. Ce fut M. Thiers qui se rendit à Neuilly auprès du duc d'Orléans, qui s'y était retiré; il lui portait la couronne. Les débuts de cette mission ne furent pas heureux d'abord. La princesse Amélie repoussa la proposition du négociateur, mais la sœur du duc d'Orléans fit un meilleur accueil à l'offre royale, et le prince déclara à M. Thiers que, pour ne pas être forcé d'émigrer, il accepterait tout, même le trône. Par cet acte, le jeune écrivain se séparait d'Armand Carrel et du parti républicain, dont il ne croyait pas l'heure venue.

Par ses talents et par les services qu'il venait de rendre au prince, M. Thiers devait naturellement jouer un grand rôle dans le régime nouveau. Il n'y manqua pas, et, par une rare fortune, l'orateur se trouva en lui supérieur encore à l'écrivain.

Il a successivement pris tous les portefeuilles, et dans tous les débats de la Chambre, soit qu'il se soit agi de finances, de commerce, de relations extérieures, il a fait preuve d'une souplesse d'esprit quelquefois excessive et d'une abondance et d'une variété de connaissances qui confond.

Un de ses adversaires politiques a tracé un portrait de lui—nous avons effacé quelques traits—qui le reproduit avec autant de grâce que de vérité, et nos lecteurs, nous en sommes sûr, nous saurons gré de mettre sous leurs yeux ce petit chef-d'œuvre de style :

« M. Thiers, dit M. de Cormenin, pris en détail, a un front large et intelligent, des yeux vifs, un sourire fin et spirituel; mais à l'aspect, il est trapu, négligé, vulgaire. Il a dans son babillard quelque chose de la commère et dans son allure quelque chose du gamin. Sa voix nasillarde déchire l'oreille. Le marbre de la tribune lui va à l'épaule et le dérobo presque à son auditoire... Il a tout contre

soi, et cependant ce petit homme s'est emparé de la tribune; il s'y établit si à l'aise, il a tant d'esprit, tant d'esprit qu'on se laisse aller, malgré qu'on en ait, au plaisir de l'entendre.

« Il baisse d'habitude la tête lorsqu'il se dirige vers l'estrade; mais lorsqu'il y est grimpé et qu'il parle, après un peu de silence, il relève si bien la tête, il se dresse si haut sur la pointe de ses pieds, qu'il domine toute l'assemblée... Ce n'est pas, si vous voulez, de l'oraison, c'est la causerie vive, brillante, légère, volubile, animée, semée de traits historiques, d'anecdotes et de réflexions fines; et tout cela est dit, coupé, brisé, lié, délié, recousu avec une dextérité de langage incomparable. La pensée naît si vite dans cette tête-là, si vite, qu'on dirait qu'elle est enfantée avant d'être conçue. Les vastes poumons d'un géant ne suffiraient pas à l'expectoration de ce main spirituel...

« Vous ne le trouverez jamais en défaut sur rien: aussi fécond, aussi vif dans l'attaque que dans la défense, dans la riposte que dans l'exposition, j'ignore si sa réplique est toujours la meilleure, mais je suis qu'elle est toujours la plus spécieuse... Il est téméraire, puis il est timide. Il veut agir, il court, il va se précipiter, et le voilà qui se cache et qui se retire dans sa force, à ce qu'il dit... On lui proposerait le commandement d'une armée, qu'il ne le refuserait pas, et, moi, je ne suis pas sûr qu'il ne gagnerait pas la bataille. Je vous jure que j'ai entendu de mes propres oreilles des généraux engoués de lui me dire qu'ils serviraient volontiers sous ses ordres...

« Thiers rencontre à chaque pas sur son chemin fleurs, rubis, perles, diamants; il n'a qu'à se laisser, il les ramasse, il les assemble et ils prennent à l'instant même entre ses mains la forme d'une guirlande, d'une agrafe, d'une bague, d'une ceinture, d'un diadème, tant cet esprit a de richesse, de flexibilité, de fécondité et d'éclat. Il médite sans effort, il produit sans épuisement, il marche sans fatigue; c'est le voyageur d'idées le plus rapide que je connaisse... Thiers n'a pas seulement de la capacité tout ce que l'on peut avoir, il est aussi Français qu'un Français de ce pays puisse l'être. Il a un sentiment de la nationalité si profond, si généreux, si vrai, que je sens, malgré moi, le reproche de ses fautes expirer sur mes lèvres.

M. Thiers, comme député et plus souvent encore comme ministre ou en qualité de chef du cabinet, prit une part constante et active à tous les événements du règne de Louis-Philippe, ce qui n'empêcha point ce prodigieux travailleur de publier sa grande histoire du consulat et du premier empire, et de réunir les matériaux d'une histoire de Florence qu'il serait malheureux qu'il n'achevât pas, car, en lui, l'homme politique éminent est doublé d'un grand artiste. Il aime une médaille, un tableau, un fragment antique, autant que l'exercice du pouvoir. Pendant les dernières heures de février 1848, il essaya de sauver la dynastie qu'il avait tant contribué à fonder, mais il n'en eut ni le temps ni la force. Il combattit, pendant la république, le mouvement socialiste et le rétablissement de l'empire.

Lors du coup d'Etat de Décembre, il fut, ainsi que ses collègues du Corps législatif, arrêté, jeté en prison, et de là, pour quelque temps, sur la terre étrangère. Rentré de son exil, il refusa de prêter son concours au régime impérial, qu'il attaqua énergiquement dès que les électeurs l'eurent renvoyé au Palais-Bourbon, et la France se souvint toujours de l'ardour désespéré avec laquelle il signala l'aventure désastreuse dans laquelle se lançait Napoléon III en déclarant la guerre à la Prusse.

Après Sedan éclata le Quatre-Septembre; M. Thiers s'effaça pendant quelques jours; mais sollicité par le gouvernement de la Défense nationale, il essaya de réveiller l'Europe et de l'appeler à notre secours. Malgré son âge,

il courut à Londres, à Vienne, à Saint-Petersbourg, à Florence, et, ne pouvant nous trouver aucune alliance utile, il se vit réduit à préparer les bases douloureuses de la paix, qu'il signa plus tard à Bordeaux en qualité de chef du pouvoir exécutif. Il ramena l'Assemblée nationale à Versailles, où il fut nommé par elle président de la république pour jusqu'au jour où la France se donnerait un gouvernement définitif.

Ce qu'il fit pendant les affreux troubles de la Commune, tout le monde le sait ; tout le monde sait aussi que, dans leur fureur sauvage, les chefs de l'Hôtel de ville, après l'avoir mis hors la loi, renversèrent son hôtel. Misérable vengeance !

Ce que M. de Cormenin avait prévu, ce que les généraux qu'il consultait tenaient pour possible arriva ; dans cet immense désastre, M. Thiers devint général en chef. Ce fut lui qui fit évacuer l'armée de Paris dans la soirée du 18 mars ; c'est lui qui prépara les attaques, réorganisa les troupes et indiqua le point le plus vulnérable de l'enceinte de Paris.

Aujourd'hui, après une victoire qui a tant coûté, M. Thiers, président de la république, s'occupe de reconstituer la France.

Voilà où M. Thiers en est de sa vie ; mais, quoi qu'il advienne et quels que soient les jugements que l'on porte sur lui, il est et restera une des plus curieuses et des plus grandes figures de notre histoire.

CH. RAYMOND.

Extrait du Musée des familles.

SCIENCES.

Origine du Mortier.

Qui se douterait que le mortier, dont l'usage ne remonte pas chez nous au delà de 1510, eut pour premier inventeur le sultan des Turcs, Mahomet II, qui l'employa pour la première fois au siège de Constantinople, en 1453 ? Nous extrayons à ce sujet un passage très-curieux d'une Vie du conquérant, publiée récemment d'après un manuscrit grec de la Bibliothèque du Sérail, à Constantinople. L'auteur est un certain Christobule, d'Imbros, sur lequel nous ne possédons que des données très-incomplètes, fournies par le manuscrit lui-même, et que M. Uhicini a résumées dans une notice lue par lui à l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Pour bien comprendre le récit qui va suivre, il convient de remarquer : 1o. que les Turcs occupaient la colline sur laquelle est bâti actuellement le faubourg de Péra ; 2o. qu'entre eux et la Corne d'Or, où était mouillée la flotte grecque, s'étendait la ville de Galata, occupée par les Génois, et dont les hautes murailles, formant une enceinte continue flanquée de tours, masquaient en grande partie la vue du port et interceptaient le tir de leur artillerie.

“ Le sultan, voyant l'insuccès de ses attaques, eut recours à un nouvel engin de guerre. Il appela les ingénieurs de son armée, et leur demanda s'il ne serait pas possible d'atteindre et de couler bas les vaisseaux grecs mouillés à l'entrée du port, au moyen de grosses pierres lancées par des pièces d'artillerie. Ceux-ci répondirent que la chose était impraticable, par suite de l'obstacle que présentaient les murs de Galata, placés entre eux et la Corne d'Or. C'est alors que le sultan Mahomet émit l'idée d'une forme de bouche à feu tout à fait nouvelle, en expliquant aux ingénieurs comment il serait possible, au moyen de quelques changements dans la construction et dans la forme, d'obtenir un engin qui, pointé en l'air

d'une certaine façon, lancerait à une certaine hauteur un boulet de pierre, lequel, retombant ensuite perpendiculairement sur les navires grecs, les écraserait par son poids et les engloutirait dans l'abîme. Les ingénieurs, après avoir fait leurs calculs, trouvèrent qu'en effet la chose était possible, et fabriquèrent un nouveau canon d'après l'esquisse que le sultan avait tracée. Ensuite, après avoir reconnu le terrain, ils amenèrent leur pièce un peu au-dessus de la ville de Galata, sur une petite colline vis-à-vis des vaisseaux ; puis, l'ayant mise en position, ils y mirent le feu, et la pierre, lancée à une grande hauteur en l'air, vint retomber dans la mer à une faible distance des vaisseaux, mais sans les atteindre. Alors ils chargèrent leur pièce de nouveau, après avoir rectifié la position, et cette fois la pierre, après s'être élevée à une hauteur encore plus grande, tomba avec un bruit terrible au milieu d'un des navires, qui fut entamé par la violence du choc et coulé instantanément, tandis qu'une partie des matelots étaient écrasés, et une autre partie noyée dans les flots. Un petit nombre échappèrent à la mort en gagnant à la nage les bâtiments qui étaient proches. Cet événement causa un trouble et une terreur indicible dans la ville, etc. ”

Si ce canon d'un nouveau genre, imaginé par Mahomet II, qui en fit un si terrible usage contre les malheureux Grecs, n'est pas le mortier, il en est du moins le précurseur. Mais d'où le Conquérant avait-il pris son invention ? Je ne suppose pas qu'il l'eût trouvée dans le Coran, bien que le Coran contienne tout, au dire des docteurs de l'islamisme, “ même l'art de fabriquer de la poudre et de fonder des balles. ” Il est plus vraisemblable qu'elle lui fut suggérée secrètement par quelque savant ou quelque aventurier grec ou italien attaché à son service, et dont le nom sera resté inconnu. — *Magasin pittoresque.*

PÉDAGOGIE.

Nous détachons les pages suivantes du discours prononcé par le R^{ev.} Daniel Leach, à la convention des instituteurs du Rhode Island : —

Les instituteurs ont besoin de sympathie et d'encouragement. Personne, que ceux qui les ont éprouvés, ne peut se faire une idée du travail épuisant et des difficultés sans nombre de l'enseignement ; et, sans le secours des encouragements mutuels, sous forme de conférences ou de conventions, l'instituteur tombe insensiblement dans une routine monotone, et se fossilise, pour ainsi dire, dans l'ornière de ses habitudes.

Il est regrettable qu'il y ait un si grand nombre d'instituteurs nominaux, qui ne sont pas dignes du beau nom d'instituteur, et font la honte de leurs confrères. Ceux-là prennent leur état avec des vues mercenaires, par contrainte et non de leur libre choix ; il n'y a aucune noble ambition, aucune tendance louable, dans le but qu'ils se proposent ; ils n'ont point d'intérêt dans le progrès de cette cause, maintenant si chère au cœur d'une nation. Ils se contentent de la petite quantité de travail ou de savoir suffisante pour leur assurer leur position. La culture de leur esprit et l'étude des méthodes perfectionnées d'enseignement leur importent peu : pas un seul d'entr'eux, peut-être, ne souscrit à un journal ou à une revue d'éducation. Leurs bibliothèques, si toutefois on peut leur donner ce nom, loin de contenir la littérature choisie de l'antiquité et des temps modernes, ne sont remplies que de ces ouvrages à sensation et de ces écrits éphémères qui inondent aujourd'hui les villes et les campagnes. Appelés à être dispensateurs de la science et gardiens de ses sources,

ils ne ressemblent que trop souvent à des vases vides et trop légers pour puiser jamais dans les eaux fraîches et vives.

Cependant, je me console en voyant que cette classe d'instituteurs tend à s'effacer rapidement, pour faire place à des hommes dignes de tout honneur, parce qu'ils honorent leur profession. Ceux-là savent apprécier la dignité et la responsabilité de leurs fonctions. Ils s'appliquent chaque jour avec bonheur à recueillir les trésors intellectuels du passé; à étudier la nature dans ses beautés si variées, afin de pouvoir ensuite présenter d'une manière attrayante à leurs élèves tous les éléments des connaissances qu'ils doivent acquérir. Ils ont à cœur de former un courant sympathique entre eux et leurs élèves, de faire naître dans leurs âmes les nobles aspirations, d'ouvrir leurs yeux à la beauté, leurs cœurs à l'affection.

« Comme des bergers soigneux, ils les dirigent sans cesse vers les hauteurs de la science, et leur indiquent le sentier qui mène à une éducation noble et vertueuse. Les premiers pas sont difficiles, la première montée est rude; mais, ensuite, le champ est si vaste, les gazons si verts et si beaux! Tels sont les véritables instituteurs; ils ne regardent pas seulement le présent, mais le passé et l'avenir; en considérant ce qui a déjà été fait pour le progrès moral de l'homme, ils voient ce qu'il reste encore à faire, et reprennent leur tâche avec une nouvelle ardeur.

Ce n'est pas pour le temps seulement qu'ils travaillent, mais tous leurs efforts sont calculés pour atteindre cette élé d'or « qui ouvre les portes d'une heureuse éternité. »

Une Étymologie gauloise.

Qui croirait que le mot *cacna* et le nom de plusieurs villes de France ont une même étymologie? Cette étymologie se trouve dans le vieux mot gaulois par lequel on désignait les oies, et qui s'est conservé dans le mot allemand *gans*. Ce fut, comme on voit, le cri même de l'animal qui d'abord servit à le désigner: *gansgans, cacna*; c'était une onomatopée.

Mais écoutez ceci :

« Un mot gaulois m'a servi de guide, dit le père Julien Bach (dans un opuscule publié en 1864), lorsque j'ai voulu faire des recherches sur la véritable origine des noms de plusieurs villes de France, et ce mot, je me hâte de le dire, c'est celui qu'employaient nos ancêtres pour désigner les oies sauvages. Seul il m'a donné la clef d'une difficulté archéologique laissée jusqu'à présent dans la catégorie des insolubles. »

Or, on faisait en Gaule un commerce actif de foies gras, dont les Romains étaient très-friands et qu'on leur expédiait à grands frais. Des villages entiers vivaient de cette industrie, et ces villages ont tous conservé dans leur nom le *gan* ou *gen*, et sont devenus *Argentan, Argentueil, Argentré*, etc. On a cru longtemps que ces noms avaient leur origine dans *argentum*; il n'en était rien. Mais ce ne sont pas seulement les villes d'Argentan, d'Argentueil ou d'Argentré qui trouvent leur étymologie dans le vieux mot Gaulois, ce sont encore; Argences, dans le Calvados; Argens, dans les Basses-Alpes; Argent, dans le Cher; Argenta, dans la Corrèze; Argental, dans la Loire; Argenton, dans la Creuse; et même Argenthal, dans le Wurtemberg. Il y a encore en Allemagne un village dont le nom a la même origine: c'est *Ganserthal*, et l'on en pourrait citer probablement bien d'autres.

Il est donc vraisemblable que toutes ces localités se livraient à l'élevage des oies et à la préparation des foies gras, qui de là s'expédiaient vers Rome. On peut voir, en effet, dans Pline, qu'il se faisait de son temps un commerce considérable de cette denrée.—*Magasin pittoresque.*

AVIS OFFICIELS.

AVIS.

Nous insistons sur l'avertissement, déjà donné plusieurs fois, que tous papiers, livres ou documents transmis par la poste à ce département doivent être affranchis, sans quoi, à l'avenir, ils seront refusés.



Ministère de l'Instruction publique.

Québec, 27 Juin 1872.

ÉRECTIONS DE MUNICIPALITÉS SCOLAIRES, ETC., ETC.

Le lieutenant a bien voulu, par ordre en conseil, en date de ce jour, faire les érections de municipalités scolaires, etc., suivantes :

Deux Montagnes, 10. Distraire des paroisses de Ste. Thérèse, St. Augustin, Ste. Scholastique, St. Janvier et St. Canot, les parties de territoire décrites, dans la proclamation du Lieutenant-Gouverneur en date du 3 février dernier, et les ériger en une municipalité scolaire séparée telle qu'elle se trouve érigée pour les autres fins civiles par cette proclamation, sous le nom de Ste. Monique.

Gaspé, 20. Diviser le canton de Douglas, en deux municipalités, l'une est et l'autre ouest, séparées par la rivière St. Jean, celle de l'est portant le nom de "Haldimand," et celle de l'ouest retenant celui de "Douglas."

Lotbinière, 30. Distraire de la municipalité de St. Bernard et de St. Lambert le territoire compris depuis le lot No. 52 inclusivement, de la concession Iberville, jusqu'à l'extrémité de cette concession, vers le sud; dans la concession St. Aimé, le territoire compris depuis la terre de Ignace Rzeuleau jusqu'à celle de Joseph Dallaire, père, ces deux terres inclusivement, et comprenant aussi les circuits de terre dans la même concession appartenant à Théophile Patry, Michel Huart et Michel Leclerc, plus les deux terres appartenant à François Fecteau et Alfred Gobell, dans la concession St. Louis, pour les annexer à la municipalité scolaire de St. Gilles No. 2. Il est à remarquer que les terres comprises depuis le No. 52 inclusivement jusqu'au No. 41 aussi inclusivement de la concession Iberville, et les circuits de terre appartenant aux susdits Théophile Patry, Michel Huart, et Michel Leclerc ont fait partie jusqu'à ce jour de la municipalité de St. Lambert, et le reste du territoire ci-haut décrit faisait partie de la municipalité de St. Bernard.

Missisquoi, 40. Annexer les propriétés de MM. P. Mandigo, Samuel Adams, jr., et David Adams, sr., de Henryville, à la municipalité scolaire de Clarencerville; et celles de M. John Allen et David Adams, jr., de Clarencerville, à la municipalité d'Henryville.

Portneuf, 50. Ériger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de St. Ubald, bornée comme suit: Au nord-ouest par la rivière Batiscan, au sud-ouest par la Seigneurie de Ste. Anne de Lapérade; au sud-est par la ligne nord-ouest des terres de sieur Jean Baptiste Morel, dans le rang Ste. Anne, de sieur Joseph Landry, dans le rang St. Edouard, de sieur Narcisse Bourassa, dans le rang St. David, de sieur Leandro Gaulin, dans le rang St. Léon, et de sieur Isidore Marchand dans le rang de la rivière Blanche; toutes les dites terres, situées dans la seigneurie des Grondines; au nord-ouest, partie par le canton d'Alton et partie par la ligne qui sépare le troisième rang du canton de Montauban d'avec le quatrième, la dite ligne prolongée en ligne droite jusqu'à sa rencontre avec la rivière Batiscan.

St. Jean, 60. Séparer l'arrondissement No. 1 de St. Jean, comté de ce nom, du reste de la municipalité, et l'ériger en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Municipalité de la ville de St. Jean", bornée comme suit, savoir: à l'est par la rivière Richelieu, au nord par les limites nord de la paroisse de St. Jean; à l'ouest, par la ligne de division entre la concession Richelieu et la concession Grand Bernier; au sud, par la ligne sud de la propriété de sieur Charles Langlois, dans le Haut Richelieu, comprenant la ville de St. Jean et les parties rurales de la paroisse connues comme Haut

Richelieu et Bas Richelieu, jusqu'à la dite ligne sud de la propriété du dit Charles Langlois, cette propriété inclusivement.

Wolfe, 70. Eriger la nouvelle paroisse de St. Fortunat de Wolfestown en municipalité scolaire, avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les autres fins civiles, dans la proclamation du Lieutenant-Gouverneur en date du treize avril dernier.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR L'ÉCOLE NORMALE-LAVAL.

Québec, 28 Juin 1872.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTEURS.

ÉCOLE MODÈLE.—MM. Jos. Félix Fagé, Ls. Chs. Alphonse Angers, Pierre Alexandre Chassé, Joseph Michaud, Hamel Tremblay et Louis Roberge.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.—Robert Gilbert Thomas Lindsay, Ls. Geo. LeBeuf, Ls. Napoléon Dufresne, Ls. Joseph Tremblay, Ths. Jean Rémi Sirois, Théodore Pamphile Demeules, George Gagnon, Toussaint Simard, Ls. Ths. Tanerède Dubé, Alfred Blouin, Patrick Ahern, Séraphin Eugène Rivard.

DÉPARTEMENT DES INSTITUTEURICES.

ÉCOLE MODÈLE.—Melles. Marie Eulalie Lévêque, M. Sara Paré, Mathilde Normand, M. Caroline Georgiano Lapointe, M. Joséphine Poitras, Delphine Lagné, Marie Olympo Georgiane Roy, Marie Eugénie Richard, Marie Rosalie Parent, M. Amanda Roy, M. Anno Herméline Martel, Alphonsine Lallue, M. Anno Boutin, M. Odélie Pélisson, Malvina Trudel, M. Laura Couture, M. Lumina Ernestine Caron, M. Justine Alzira R. de Lima Legros, M. Eulalie Launière, M. Euphémie Massé, Belzémire L'Heureux et Philomène Doré.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.—Melles. M. Ezélie Sylva Pelletier, M. Antonia Tremblay, M. Célinie Lavoie, Eléonore Blouin, M. Eugénie Gobeil, Adèle Lavoie, M. Sarah Lachance, M. Cécile Fontaine, Marie Louise Béland, Anastasie M. Obéline Hermine Giguère, M. Delphine Joséphine Lemieux, M. Joséphine Pérusse, Adèle Bernier, M. Eugénie Plaisance, M. Claire Blanchet, Philomène Langis, M. Anne Léocadie Plante, M. Céline Dion, M. Christine Côté, M. Alice Tremblay, Apollino Tremblay, M. Sara Paradis, Adèle Richard, Henriette Panet, Marie Emma Beaudry, Ellen Williams, Bedilia Bridget McNamara et Elizabeth Nicholson.

DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

BUREAU DE GASPÉ.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A et F).—Mlle. Bridget Jane Connick.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A).—Melles. Mary Thoresa Beck, Alice H. Hamon et Eliza Anno Lenfesty.

9 Juin, 1872.

L. DAGNEAULT.
Secrétaire.

BUREAU PROTESTANT DE RICHMOND.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A).—Mlles. Jane Armatage, M. Marion Armstrong, Erraeta Barlow, Janet McKay, Amy Richardson, Mathilda Trenholme, Isabella Torrance et Maria Whitney.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2de classe (A) Mlles. Edith Bothwell, Agnes Driver, Jennie Driver, Selma Dully, Rebecca Groffith, Hannah Jamieson, Jane Olney, Mary Randlett, Melinda A. Atkinson et Adelino Husk.

7 Mai, 1872.

C. F. CLEVELAND.
Secrétaire.

Instituteurs demandés.

On demande pour l'École modèle de Percé, un instituteur ou une institutrice, muni de bonnes recommandations, capable d'enseigner l'Anglais et le Français, et l'ayant déjà enseigné pendant au moins quatre ans. Le postulant devra mentionner le salaire exigé.

S'adresser à

Percé, 29 Avril 1872.

WILLIAM FLYNN,
Sec. Trésorier.

On demande, pour la municipalité scolaire de Lacolle, comté de St. Jean, un instituteur compétent et pouvant enseigner les langues française et anglaise, pour prendre la direction de l'école modèle du village.

Pour renseignements, etc., s'adresser aux commissaires ou au soussigné,

J. U. TREMBLAY,
Sec. Trésorier.

Instituteurs disponibles.

UN INSTITUTEUR ANGLAIS, sachant bien le français, désire obtenir une place pour l'année prochaine. Il a déjà enseigné l'anglais dans des institutions canadiennes-françaises. Adresser :—

“ Instituteur,
“ Le Bras, St. Gilles,
“ Co. de Lotbinière,
P. Q.”

M. Narcisse St. André, porteur d'un diplôme d'école modèle, et ayant enseigné avec succès pendant 29 ans, désire obtenir une place d'instituteur. Il peut fournir des certificats officiels.

Adresse :

No. 351, coin des rues Wolfe et
Ste. Catherine, Montréal.

Une jeune demoiselle possédant un diplôme de l'école normale Laval, pour école modèle, et pouvant enseigner également l'anglais et le français, désire obtenir une place, soit dans une famille ou dans une école modèle. S'adresser au Dr. Gault, au ministère de l'instruction publique, en faisant connaître les conditions.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, JUIN, 1872.

Inauguration de l'Académie commerciale catholique de Montréal, et témoignage d'estime à l'hon. P. J. O. Chauveau, ministre de l'Instruction publique.

L'inauguration solennelle de cette académie a eu lieu le 19 du courant. L'édifice, dont le plan est dû à un architecte canadien distingué, M. Lévêque, est situé dans l'un des plus beaux endroits de Montréal, sur une éminence appelée “ le Plateau.” C'est un des monuments dont la ville de Montréal peut s'enorgueillir à bon droit et qui reste comme l'image frappante du progrès de l'éducation et de l'instruction dans notre province de Québec. Les commissaires d'écoles de Montréal n'ont rien épargné pour établir une institution qui, même par son apparence extérieure, affirmât l'importance qu'ils attachent à tout ce qui a rap à l'éducation de notre jeunesse.

La séance d'inauguration avait un caractère remarquable de solennité, tant par elle-même, que par la réunion d'un aussi grand nombre d'hommes éclairés et de zélés promoteurs de l'éducation, et surtout par la présence de Lord Lisgar, qui a su, pendant son séjour parmi nous, mériter une estime si universelle.

À trois heures de l'après midi, Lord et Lady Lisgar, furent reçus à la porte de l'académie par l'hon. ministre de l'Instruction publique, et messieurs les commissaires. Lorsque les hôtes distingués eurent fait la visite de l'établissement, l'hon. M. Chauveau conduisit Mylady, pendant que Lord Lisgar accompagnait Madame Chauveau, sur l'estrade préparée à cet effet.

On remarquait parmi les invités M. le Chanoine Fabre, le Révd. M. Villeneuve, le Procureur-Général, le principal Dawson, l'hon. Thos. Ryan, C. S. Cherrier, éc., C. R., C.

A. Leblanc, Ecr., C. R., J. I. Beaudry, écr., J. P., l'Ech. David, un nombre considérable de membres du barreau et de la presse, et beaucoup de dames et de jeunes filles.

La salle était décorée avec magnificence; les murs étaient tendus de draperies et d'oriflammes, et au plafond se balançaient des couronnes de fleur et de verdure.

Les armes de la confédération s'élevaient sur le frontispice de l'estrade, le fond était rempli par l'écusson de Lord Lisgar autour duquel on lisait la devise: "*Robori prudentia prastat*," et par les emblèmes de l'Académie commerciale. Les appuis étaient ornés des armes des anciens gouverneurs du Canada, depuis la conquête.

Lorsque tout le monde eut pris place, et après un morceau d'orchestre, M. Louis Bélanger, avocat, et l'un des commissaires d'écoles de Montréal, s'avança au pied de l'estrade et présenta au Gouverneur-Général, l'adresse suivante des commissaires:

A Son Excellence le Très-Honorable Baron Lisgar, G. C. B., G. C. M. G., Gouverneur-Général du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Au nom des Commissaires d'Écoles Catholiques de la Cité de Montréal, qu'il me soit permis de vous offrir à vous et à Lady Lisgar, votre noble compagne, l'expression de notre plus vive gratitude, de ce que vous ayez bien voulu honorer de votre présence l'inauguration de l'Académie Commerciale, érigée et fondée sous nos soins.

Tous les hommes d'état soucieux de l'avenir se sont toujours préoccupés de l'impulsion, de la tendance intellectuelle à donner aux générations naissantes. Ils ont compris que c'est de la bonne direction donnée à la jeunesse que dépendent la force, l'harmonie et la prospérité de la société.

Cette académie commerciale que nous devons au zèle intelligent de l'Honorable Ministre de l'Instruction Publique, à la libéralité du gouvernement de Québec et au patriotisme des citoyens de Montréal, répond nous osons le croire, à un besoin vivement senti et créé par l'immense développement donné à nos ressources de toutes sortes sous votre administration si sage, si impartiale et si judicieuse. Il faut au pays des hommes d'affaires, des hommes de commerce, de finance et d'industrie, pour faire face aux nouvelles exigences. C'est à cette nécessité sociale et politique que les commissaires d'écoles catholiques romains de Montréal ont obéi en fondant une institution destinée à former des hommes spéciaux, qui répondent à ce nouveau besoin.

L'un des plus beaux, comme des plus glorieux souvenirs des commissaires et de l'Académie commerciale, sera certainement d'avoir débuté dans leur œuvre nouvelle sous les auspices d'un homme d'état éminent, qui s'en va, chargé de la confiance, de l'estime et de la reconnaissance d'un peuple, consacrer au service de Notre Gracieuse Souveraine, sur un plus grand théâtre, la fin d'une carrière si laborieuse et déjà si illustre.

Nos vœux et nos meilleurs souhaits, comme ceux de tout le pays vous accompagneront; et fasse le ciel que des jours longs et heureux soient votre partage et celui de votre digne épouse à laquelle nous devons une reconnaissance sans bornes pour l'intérêt qu'elle prend à notre œuvre.

À cette adresse Lord Lisgar répondit en français dans les termes suivants:

Vous m'agréer mes remerciements pour les expressions loyales et courtoises contenues dans votre adresse.

La charge que vous occupez est à la fois honorable et d'utilité publique. Dans des pays comme celui-ci, dans lequel les attributs du gouvernement relèvent du peuple et sont exercés par lui, par l'intermédiaire de ses représentants, il est de la plus haute importance que les sentiers conduisant à la science et à l'éducation solide soient d'un accès facile pour tous, et que ceux qui, par leur fortune et leur rang, l'emportent sur leurs consociés, usent de leur influence et prêtent leur concours pour l'établissement d'institutions comme celle-ci.

Je me réjouis donc de l'intérêt que vous portez à cette maison qui est appelée à rendre les plus grands services au pays.

Vous avez rappelé avec trop de complaisance le souvenir de mes services passés et je ne puis qu'éprouver la plus grande satisfaction en songeant que votre bon vouloir m'accompagne à mon départ du Canada.

Je puis vous assurer de la part de Lady Lisgar qu'elle est très-heureuse de se trouver ici présente et nous nous unissons tous

deux pour vous remercier très-cordialement pour les souhaits aimables que vous voulez bien nous exprimer.

M. Archambault, principal de l'Académie, présenta ensuite une adresse au nom des professeurs:

A Son Excellence le Très-Honorable Baron Lisgar, G. C. B., G. C. M. G., Gouverneur Général du Canada.

Nous le Principal et les Professeurs de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, demandons respectueusement qu'il nous soit permis de présenter à Votre Excellence l'expression de notre profond respect et de notre vive reconnaissance, inspirée par la bienveillante condescendance avec laquelle Votre Excellence daigne honorer aujourd'hui de sa présence ce nouvel établissement.

Les heureux événements qui ont signalé l'administration si sage et si éclairée de Votre Excellence, formeront assurément une des plus belles pages de l'histoire de cette colonie, et ce sera avec bonheur que nous rappellerons aux nombreux élèves confiés à nos soins, les éminentes qualités publiques et privées qui ont illustré le passage de Votre Excellence dans cette Province, qualités qui nous feront longtemps regretter le trop prompt départ de votre Excellence.

En notre qualité modeste d'instituteurs de la jeunesse, nous ne saurions oublier le zèle qu'a constamment témoigné Votre Excellence à promouvoir au plus haut degré la cause importante de l'Éducation. Dès votre première visite à cette cité florissante, l'Instruction populaire à laquelle se dévouent les bons Frères des Écoles chrétiennes, celle de la femme sous la direction des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame et la haute éducation classique et universitaire recevaient un encouragement sensible et une puissante impulsion par la gracieuse visite de Votre Excellence.

Voici qu'aujourd'hui l'un des derniers actes de l'administration de Votre Excellence, est de condescendre à présider l'inauguration solennelle de cette académie. Si dans toute la Puissance du Canada il n'y a qu'une voix pour louer la conduite du Gouverneur Général, nous pouvons assurer à votre Excellence que dans cette maison il n'y aura qu'un cœur pour consacrer la mémoire de l'ami éclairé de l'éducation qui a bien voulu nous honorer aujourd'hui de sa présence.

Que Votre Excellence veuille bien être auprès de notre bien-aimée Souveraine, l'interprète des sentiments de loyauté et de dévouement sincère qui nous animent, et veuille bien agréer pour Lady Lisgar, dont la gracieuse assistance a si souvent rehaussé l'éclat des fêtes littéraires des Institutions du pays, l'expression de nos hommages les plus respectueux et nos vœux les plus ardents pour sa santé et son bonheur, et qui, oublieux des fatigues inséparables du voyage, daigne encore combler, par le charme de son aimable présence, la splendeur de ce jour mémorable.

Voici la réponse de Lord Lisgar:

Veillez accepter mes bien sincères remerciements pour votre adresse loyale et respectueuse, et croire que je suis sensible à la mention bienveillante—quoique trop flatteuse—que vous voulez bien faire de mes services en rapport avec l'éducation.

J'ai assurément cette excellente cause très à cœur, et je considère que l'on ne peut guère en priser trop hautement les avantages.

Tout honneur donc à ceux qui concourent à l'avancement de cet excellent objet. Mais à ceux qui, comme vous, consacrent leurs talents et les labeurs de leur vie entière à cette fin spéciale, revient un honneur tout particulier.

L'accomplissement de vos devoirs journaliers exige une grande patience et beaucoup de travail, j'espère donc qu'à vos efforts sera accordé la récompense qui doit être l'objet de vos vœux les plus ardents, la fructification de la bonne semence que vous répandez dans les esprits de vos élèves.

Lady Lisgar vous est très-obligée pour la bienveillante mention de son nom et nous nous unissons tous deux pour vous souhaiter le plus parfait succès dans le champ plus vaste de vos opérations que vous inaugurez aujourd'hui.

L'adresse des élèves fut lue en français par M. Ostoll, et en anglais par M. Desbarats; nous en reproduisons la version française:

A Son Excellence le Très-Honorable Baron Lisgar, G.C.C., G.C.M. G., Gouverneur-Général de la Puissance du Canada.

Nous, les Elèves de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, en nous approchant de Votre Excellence, la prions humblement nous permettre de lui exprimer nos remerciements les plus sincères

pour l'honneur insigne qu'elle confère à cette Institution, en daignant, avec une si éclatante bienveillance, présider à son inauguration; nous donnant ainsi une nouvelle preuve de l'intérêt véritable que porte Sa Majesté et ses dignes Représentants, à la cause importante de l'éducation, qui a pour objet le bien être matériel et spirituel de ses nombreux sujets.

Qu'il nous soit permis d'exprimer aussi le vif regret que nous ressentons en apprenant votre prochain départ de la Puissance; regret qui est quelque peu tempéré, néanmoins, par le souvenir de la satisfaction universelle, la prospérité et le succès qui ont caractérisé ici, comme partout ailleurs, la sage et bienfaisante administration de Votre Excellence.

Tout en présentant à Votre Excellence le tribut respectueux de nos hommages, nous osons la prier de vouloir bien faire agréer à Lady Lisgar nos vœux les plus ardents pour qu'un bonheur inaltérable accompagne ses pas, et nos remerciements pour l'honneur qu'elle nous confère aujourd'hui par sa présence.

Puisse Votre Excellence porter bien des années encore ses honneurs, dignes récompenses de ses rares mérites; et fasse le ciel qu'au-delà des mers, ses jours précieux soient longtemps conservés, pour aider non-seulement à la diffusion des connaissances humaines, mais encore, par ses conseils éclairés, au maintien de l'intégrité de ce glorieux empire britannique dont nous nous disons avec fierté les heureux sujets.

Lord Lisgar répondit brièvement, en anglais, à ces deux adresses :

Le chœur des élèves de l'Académie fit alors entendre le chant des "Enfants de Bagnères," après quoi un jeune élève, s'avança sur l'estrade et au nom de ses camarades, présenta à Lady Lisgar, un magnifique bouquet accompagné d'une courte adresse. Après que le chœur eût ensuite chanté l'air national, "The British Lion," le Gouverneur-Général, fit un discours très-pratique sur l'éducation, et fut suivi par l'hon. Thomas Ryan qui parla également, dans le même sens.

Le révérend M. Villeneuve, délégué du séminaire de St. Sulpice, prit alors la parole à peu près en ces termes :

J'ai été appelé à représenter M. le Supérieur, qui aurait sans doute été heureux d'exprimer sa joie en face de la prospérité de l'Académie, digne couronnement des efforts du Ministre de l'Instruction Publique. Le Séminaire de St. Sulpice n'a aussi cessé de travailler à l'avancement de l'Éducation, et il a toujours compris les avantages de l'éducation classique et commerciale. La maison de Québec comme celle de Montréal l'ont compris, et Sir George Cartier, comme l'Hon. M. Chauveau, sont des preuves de ce peut faire une saine éducation classique. Mais le Séminaire ne pouvait tout faire et il a eu des auxiliaires dans la personne surtout de l'Hon. M. Chauveau, qui a tant contribué à la diffusion de l'Instruction.

La liberté dont nous avons toujours joui en matières religieuses nous a permis d'inculquer aux enfants des principes conformes à l'enseignement catholique et dans cette maison, ils puiseront les mêmes doctrines. Depuis 25 années, que je suis examinateur, j'ai pu constater des progrès étonnants. Mais il est une chose qui m'afflige: c'est l'indifférence du public à l'égard de ceux qui se dévouent à l'enseignement de la jeunesse, lesquels sont insuffisamment ou plutôt mal rétribués. Je constate cependant avec plaisir que les commissaires de cette école ont donné à ce sujet un exemple à imiter, et c'est ce qui explique son succès dans une certaine mesure. Car, si nous voulons du zèle et du dévouement, il faut nécessairement que l'instituteur reçoive un libéral encouragement. Honneur donc à ceux qui ont compris, combien est honorable la position de celui qui se destine à l'œuvre de l'éducation; honneur à ceux qui ont aussi compris qu'un des secrets du succès, était une juste appréciation des services de ces instituteurs. Il est à espérer que la condition de ces derniers s'améliorera bientôt, que les citoyens sauront mieux priser leurs intelligents services et que les députés s'occuperont aussi bientôt des mesures à adopter pour leur rendre justice.

M. le Chanoine Fabre, représentant Mgr. de Montréal, retenu par la maladie, prononça les paroles suivantes, autant du moins que nous avons pu les recueillir :

La maladie de Mgr. l'Évêque de Montréal, l'a privé d'assister à cette cérémonie, je viens vous parler comme son représentant. J'aurai peu de chose à ajouter aux remarques du Révd. M. Villeneuve qui a développé avec tant de cœur et de talent le

sujet de l'éducation. Quand il s'agit du commencement de notre colonie, des efforts faits par ses vénéralés fondateurs pour l'éducation, les mêmes pensées se présentent à l'imagination.

Le cœur de l'homme est un jardin; pour qu'il porte des fruits, il faut savoir lui donner l'entretien convenable. En étudiant l'histoire de notre pays, on s'aperçoit de tous les efforts déployés par notre clergé pour cette culture. La religion, les principes, la science, ont été de tout temps inculqués à notre jeunesse.

La terre est bonne mais il faut de bons cultivateurs. Établissons une comparaison entre la France et le Canada: nous descendons de la même source, et cependant quelle différence entre les deux pays. En France les cultivateurs n'ont pas su prodiguer de bonne semence; les fausses doctrines, l'irréligion, fomentées par l'école du dix-huitième siècle, ont jeté leurs ravages, ont ébranlé la société française.

La révolution de 89 s'est élevée, et nous avons été les contemporains de la Commune.

La France a renié les principes de la religion et de l'ordre, tandis que les principes de la saine morale, du respect de nos institutions étaient prêchés dans nos collèges. Aussi, avons-nous vu, lorsque le Saint-Siège était menacé, des milliers de Canadiens se présenter pour défendre le représentant de Jésus-Christ, et lorsque l'ennemi s'est présenté à nos frontières, notre population a montré le même empressement.

Nos institutions sont fortes, parce qu'elles reposent sur la religion, tant que le peuple Canadien y sera fidèle, il conservera sa vigueur.

Après des discours, du sénateur Ferrier et de M. le principal Dawson, en langue anglaise, M. le ministre de l'Instruction publique prononça l'allocution suivante :

J'aurai peu à ajouter, aux nobles et belles paroles qui viennent d'être dites. J'ai entendu à mon adresse bien des éloges que je ne mérite pas, mais cependant, si mon zèle, ma bonne volonté, peuvent être comptés pour quelque chose, je puis vous dire que je n'ai rien épargné pour la cause de l'éducation.

Le gouvernement local a compris que la religion devait avoir sa place dans les écoles normales. Il fallait, comme l'a dit un philosophe, que la religion dominât, comme le sel pour empêcher les aliments de se corrompre.

La ville de Montréal a fait beaucoup pour la cause de l'éducation. En ma qualité de Ministre de l'Instruction publique, je vous remercie pour la taxe des écoles, si généreusement votée, et dont nous constatons chaque jour les heureux effets.

Je ferai ici l'éloge du digne supérieur de l'institution, M. Archambault, qui de simple instituteur a su s'élever par son propre mérite à une des hautes positions de l'enseignement.

Je dois également rendre justice à M. Lévêque, l'architecte de cette magnifique construction que tout le monde admire. Il a prouvé que le canadien français, qui s'est distingué dans les sciences et la littérature, pouvait occuper une digne place dans les arts.

Lord Lisgar distribua ensuite les médailles d'or aux élèves qui s'étaient le plus distingués dans leurs études, puis un grand congé fut gracieusement accordé par Lady Lisgar.

La cérémonie s'est terminée par un témoignage aussi flatteur que spontané offert à M. Chauveau. Un certain nombre de citoyens distingués de Montréal, avaient profité du passage, en cette ville, du ministre de l'Instruction publique, pour lui présenter en cadeau, comme marque de leur estime et de leur appréciation de ses efforts à promouvoir la cause de l'éducation, un magnifique centre de table en argent, richement ciselé.

Sur le piédestal de cette pièce d'orfèvrerie sont incrustés les armes de la Province de Québec et le sceau du Ministère de l'Instruction publique, avec l'inscription suivante :

"Présenté à l'hon. Pierre O. Chauveau, Ministre de l'Instruction Publique, pour la Province de Québec, par la Cité de Montréal, le 19 juin 1872.

Sir Hugh Allan, Hon. Thomas Ryan, Hon. C. Wilson, l'hon. J. C. Abbott, le Révd. M. Roussolot, C. S. Cherrier, C. R., W. Workman, Ec., J. W. Dawson, L.L.D., M.M. W. Lunn, L. Bélanger, S. S. Murphy, D. McCallum, J. L. Baudry, Thos. White, C. Desnoyers, Ed. Murphy, A.

L'évêque, et plusieurs autres ont contribué à l'achat de ce cadeau.

En l'absence de M. le maire Coursol, retenu chez lui, par une indisposition, C. S. Cherrier, Ecr., C. R. prononça, à cette occasion le discours suivant, qu'il fit suivre de l'adresse que nous reproduisons également :

M. le Ministre,

Je dois de suite exprimer le regret que j'éprouve de l'absence du Premier Magistrat de la cité qui devait vous offrir au nom des citoyens de Montréal, ce témoignage d'estime et de reconnaissance. Une indisposition subite le priva de cette satisfaction.

Appelé, comme membre du conseil de l'Instruction Publique, à le remplacer, je suis heureux de vous offrir le témoignage public d'estime, par lequel les citoyens de Montréal aiment à reconnaître la vive impulsion que vous avez donnée à l'éducation primaire, et les développements considérables que l'Instruction publique a reçus, depuis que vous présidez à ses destinées, dans le département chargé d'en répandre les bienfaits. Ces développements rapides sont dus à votre activité incessante, à votre sollicitude éclairée, et à votre désir constant de favoriser tout ce qui se rattache à cette branche importante de l'administration.

Mais ce n'est pas seulement au ministre de l'Instruction publique nous désirons, en ce moment rendre hommage, c'est encore à l'orateur distingué, dont la parole éloquente est toujours goûtée, soit qu'elle se fasse entendre dans l'arène politique, ou dans une réunion littéraire, ou scientifique; c'est encore à l'écrivain remarquable, dont la diction toujours pure, toujours élégante vous a valu les éloges des littérateurs étrangers, eux-mêmes écrivains éminents; enfin c'est au poète aimable, dont les poésies font voir que les soucis politiques n'éteignent pas toujours l'imagination, et offrent une nouvelle preuve que la carrière de l'homme public n'est pas incompatible avec celle de l'homme de lettres.

Les lettres, les beaux arts, et tout ce qui donne du relief à une société, ont toujours trouvé en vous un protecteur également zélé et éclairé.

Votre long séjour à Montréal nous a laissé des souvenirs trop agréables pour ne pas y faire allusion dans une occasion comme celle-ci. Nous ne saurions oublier les charmes que votre conversation toujours semée d'anecdotes historiques ou littéraires, de traits d'esprit ou de connaissances variées, répandait sur les entretiens des cercles qui ont eu l'avantage d'en jouir.

En vous offrant cette expression sincère de nos vœux et de nos sentiments, nous avons la conviction que vous les recevrez comme une preuve du désir de resserrer les liens qui vous attachent à notre cité, et qui nous vous font regarder comme l'un de nos concitoyens.

Voici maintenant l'adresse :

Nous, le Maire et les Citoyens de Montréal, avons cru ne pouvoir choisir une plus heureuse circonstance, que celle qui vous amène dans notre ville et dans cette maison, pour vous offrir un témoignage sensible de notre gratitude et de notre admiration sincère.

Sans parler du mouvement que vous avez imprimé à la littérature canadienne, dans un âge où il est rare que les débuts soient un succès, nous aimons à nous rappeler les douze années pendant lesquelles nous avons eu l'honneur de vous compter au nombre de nos concitoyens, titre contre lequel rien, nous l'espérons, ne pourra prescrire.

Si les deux grandes nationalités qui forment notre ville ont été heureuses pendant ce temps de trouver dans votre parole, toujours applaudie et toujours éloquente, un puissant auxiliaire pour toutes leurs réunions littéraires, charitables et scientifiques, nous croyons pouvoir exprimer que nous sommes en ce moment l'écho de tous compatriotes, sans distinction d'origine ni de croyance.

Placé à la tête de l'Instruction, vous n'avez épargné ni soucis, ni fatigues pour opérer cet heureux changement qui se mani festa à tous les regards, et qu'ils suffirait, pour en rendre le souvenir impérissable, de résumer dans ce que nous admirons ici.

Chargé maintenant des destinées de la Province de Québec, vous avez favorisé le progrès et l'industrie par des mesures sur l'immigration, la colonisation et sur les chemins de fer, question d'une si haute importance aujourd'hui.

C'est donc à juste titre que nous formons des vœux pour votre prospérité; et les Citoyens de Montréal sont heureux de saisir cette occasion pour vous témoigner publiquement la profonde sympathie qu'ils ont éprouvée, et qu'ils éprouvent pour vous pour votre famille, mais surtout pour Madame Chauveau, à qui ils vous prient d'en faire agréer l'expression sincère.

M. Chauveau, après avoir remercié Son Excellence d'avoir bien voulu autoriser cette démonstration et y ajouter l'honneur de sa présence, fit d'une voix émue, la réponse suivante :

Monsieur le Maire et Messieurs,

Je ne saurais jamais vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'extrême bonté que vous me témoignez.

Le cadeau que vous voulez bien m'offrir restera dans ma famille comme un souvenir bien agréable de la sympathie de mes concitoyens de Montréal.

Les malheurs qui m'ont frappé depuis que j'ai quitté cette ville, me font regarder dans le passé, avec un œil d'envie, les années de bonheur qui se sont écoulées au milieu de vous. Elles ont été remplies par tant de marques de bienveillance de la part de mes concitoyens de toute religion et de toute origine, que le devoir de contribuer à la bonne harmonie qui règne entre eux, m'a été rendu bien facile. J'ai été également heureux d'aider, autant que je le pouvais, au mouvement intellectuel qui a pris un si grand essor parmi vous, et ce fut toujours pour moi une bien vive jouissance que d'être appelé à prendre part aux fêtes littéraires de mes concitoyens d'origine britannique, comme à celles de la nationalité à laquelle j'appartiens. Si j'ai pu, sous notre ancienne constitution, rendre à l'Instruction publique des services que vous appréciez avec trop de bonté, j'ai été heureux de conserver, sous un nouvel ordre de choses, la direction d'un département auquel tant de liens m'attachaient.

Il a été donné au gouvernement de la Province de Québec d'assurer et de développer les garanties que la constitution accorde aux croyances religieuses dans l'éducation populaire; et cette œuvre, dans laquelle la position que j'occupe m'a permis de prendre l'initiative, ne peut que produire les plus heureux résultats, grâce au bon vouloir des deux sections de la population qui, par l'organe de tant de citoyens distingués, en donnent aujourd'hui une preuve si frappante.

Telle a été aussi la bonne fortune de ce gouvernement, de seconder puissamment le mouvement qui s'est fait dans le pays en faveur de la colonisation, et du développement de nos ressources par la construction de nouvelles voies ferrées. Nos cités reçoivent de ce mouvement une impulsion qui exige en même temps le plus grand soin en ce qui concerne l'Instruction de la jeunesse: vos efforts et vos généreux sacrifices pour la rendre digne des grandes destinées auxquelles notre pays est appelé, sont donc le complément heureux et nécessaire de ceux que vous faites dans la direction du progrès matériel.

Madame Chauveau et ma famille vous garderont une bien vive reconnaissance de votre bienveillance; elle s'ajoutera au souvenir si agréable de votre résidence parmi vous. Je ne songe pas sans émotion que j'ai laissé ici une fille dévouée à l'Instruction de vos enfants; et après des séparations plus cruelles, cette pensée a pour moi quelque chose de consolant.

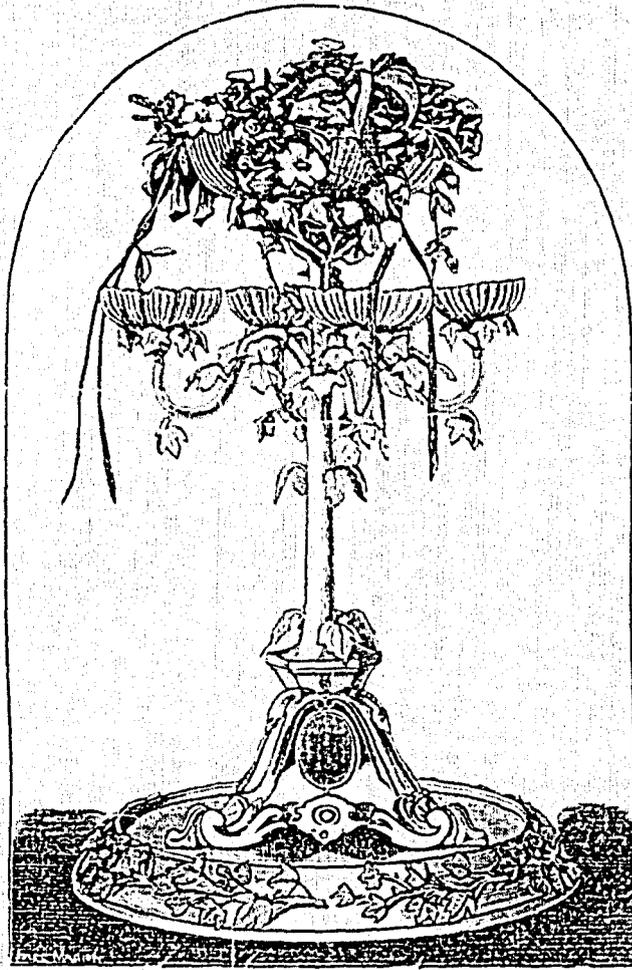
Soyez persuadés, Monsieur le Maire et Messieurs, que vos honnêtes paroles ne s'effaceront jamais de ma mémoire, et que de retour dans la ville où je suis né, où j'ai vécu si longtemps et où j'ai reçu aussi tant de preuves de bonté, rien cependant, selon votre honneur et aimable expression, ne pourra prescrire contre le titre de concitoyen que l'on m'avait reconnu ici en tant de circonstances, et que vous me confirmez si gracieusement aujourd'hui.

Agréer les vœux sincères que je forme pour la prospérité croissante de votre noble cité et pour le bonheur de vos familles.

La séance fut ensuite levée et l'auditoire se dispersa au son de l'hymne national "God save the Queen," joué par l'orchestre.

Le cadeau offert à M. Chauveau est d'une valeur de mille dollars.

Nous en reproduisons une gravure assez fidèle sur la page suivante.



Présenté à Hon. Pierre J. O. Chauveau, ministre de l'instruction publique pour la Province de Québec, par la cité de Montréal, le 19 juin 1872.

Quarante-sixième et quarante-septième conférences de l'Association des instituteurs de la circonscription de Pécole normale Jacques-Cartier, tenues le 26 janvier, et le 31 mai, 1872.

SÉANCE DU MOIS DE JANVIER.

Présents :— M. l'abbé Verrean, M. l'inspecteur Valade, MM. J. O. Casségrain, président; A. Primeau, vice-président; W. Fahey, D. Boudrias, U. E. Archambault, J. Godin, G. Gervais, D. Lacroix, H. Martineau, J. Reardon, J. E. Roy, J. O. Mauffette, A. Allaire, M. Guérin, P. Demers, V. Harman, G. Couture, H. Boire et les élèves de Pécole normale.

Après quelques mots d'explications relatifs à la dernière conférence, M. le Président informe l'auditoire que M. Valade désire faire examiner par les instituteurs présents à cette séance un certain nombre de spécimens de calligraphie, de dessin, de sténographie et de petites compositions littéraires, qu'il a recueillis dans différentes écoles de son district d'inspection. "Plusieurs de ces échantillons, continue M. le Président, méritent une mention spéciale, et témoignent hautement qu'aujourd'hui l'on attache une importance majeure à ces arts, et peut trop négligés autrefois. Personne n'ignore qu'à l'heure actuelle, une belle écriture est exigée de tout jeune homme qui désire se faire admettre comme teneur de livres dans une maison de commerce, ou comme clerc dans un bureau quelconque.

Aussi, nous ne pouvons que féliciter les maîtres et maîtresses de ces différentes écoles, qui ont compris cette nécessité, et qui ont donné à leur enseignement une direction en rapport avec les besoins du jour; et, d'un autre côté, savoir gré à M. l'inspecteur, qui ne néglige aucune occasion de mettre en évidence le mérite de chacun des instituteurs soumis à son contrôle, et, par là même, de promouvoir, dans une certaine mesure, les intérêts de l'instruction."

Voici les noms de ces diverses écoles :

Montréal.—Les académies de MM. Archambault et Lacroix; les couvents de la Congrégation et de l'asile de la Providence; les écoles de Mad. Marchand, des Delles, Gibeau, Poitras, Cronin; des aveugles de l'asile Nazareth.

Campagne.—Les collèges de Rigaud et de St. Laurent; les couvents de la Pointe aux Trembles, des Cèdres, de la Pointe Claire, de Lachino, de Vaudrouil, de Ste. Geneviève, de St. Polycarpe, de St. Laurent, de la Côte des Neiges, de St. Ignace du Coteau et de la Longue Pointe; l'académie des garçons de la Côte des Neiges (Frères des écoles chrétiennes); les écoles des Dames Docasses, Longue Pointe; Melle. Jéneyer, Riv. des Prairies; des Dames Grenier et Normandeau, St. Anne du bout de l'île; de M. Héty, Lachino; de M. Gélinas, St. Zotique; de M. McGregor, Coteau Landing; de MM. Charland, St. Polycarpe; de M. Lanthier, des Cèdres; de M. Boudreau, de Soulanges.

M. Mauffette lit un essai sur les qualités morales, intellec-

tuelles et physiques de l'instituteur. Ce monsieur ne donne qu'une partie de son travail; le cadre qu'il s'est tracé étant trop vaste pour qu'il puisse, dans une seule lecture, en parcourir toute l'étendue: il s'arrête à considérer l'instituteur sous un point de vue moral. En parlant du noble but de l'enseignement, M. Mauffette s'est élevé à de hautes considérations sur le mérite de l'instituteur, et les qualités de premier ordre qu'il doit posséder pour être à la hauteur de sa tâche: qualités qui ne peuvent s'acquérir que si l'on est véritablement appelé à cette carrière. Ici M. le lecteur fait preuve d'une connaissance approfondie de l'objet de sa profession, et finit en appuyant ses préceptes d'exemples propres à rendre plus saisissante la thèse qu'il s'est proposée.

M. le Président offre à la discussion la question suivante: "Est-il préférable d'appliquer à la discipline dans les écoles le système monarchique ou le système républicain?"

M. le Principal, MM. Valade, Archambault, Boudrias, Lacroix, Primeau, Martineau, Demers, Mauffette et Allaire, prennent successivement la parole, et considèrent la question sous ses divers points de vue. La question étant mise aux voix, la majorité des instituteurs se déclare en faveur du système monarchique.

Lecture sur l'importance des études grammaticales, par M. le Président.

Lecture sur l'enseignement laïque et l'enseignement religieux en Canada, par M. U. C. Archambault.

M. Archambault prouve que l'enseignement laïque n'a jamais été condamné par l'église, et que, par conséquent, il a, comme l'enseignement religieux, le droit d'exercer les prérogatives que lui confèrent les autorités de ce pays.

(Le manque d'espace nous force de remettre au prochain numéro quelques extraits de cette lecture qui devaient trouver place ici. Réd. J. I. P.)

M. U. C. Archambault donne avis de motions: "Qu'à l'avenir les comptes-rendus des conférences soient publiés en brochures, qui seront distribuées aux membres de l'Association;"

"Que l'article II de la constitution soit amendé de manière à admettre comme membres de l'Association tous les instituteurs et professeurs pratiquants."

La motion suivante est adoptée: "Que le sujet de discussion: "Si l'instituteur doit être considéré comme tenant, dans sa classe, la place du père de famille, n'est-il pas par cela même autorisé à infliger des punitions corporelles, lorsqu'il le juge nécessaire?" soit renvoyé à la prochaine conférence."

Et la séance est ajournée.

SEANCE DU MOIS DE MAI.

Présents:—M. l'abbé Vorreau, M. l'inspecteur Caron, MM. J. O. Casgrain, président; W. Fahey, D. Boudrias, P. Demers, U. E. Archambeault, M. Emard, St. Hilaire, R. Martineau, H. O'Donoghue, A. Keegan, E. Poupart V., Harman, O. Pelletier, H. Tétrault, J. Roy, A. Allaire, N. Longtin, T. Simard, J. C. Girard, G. Martin, A. Malette, F. X. Boiteau, W. Murdoch, N. Gervais, J. Destroismaisons, C. Paradis, D. Bourbonnière, Molleur, O. Lamarche, H. Boire et les élèves de l'école normale.

Lecture et adoption des procès-verbaux des deux dernières conférences.

Élections des officiers.—Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

MM. U. E. Archambeault, président; H. O'Donoghue, vice-président; W. Fahey, secrétaire; D. Boudrias, trésorier; J. O. Casgrain, bibliothécaire.

Sur motion de M. Pelletier, secondé par M. St. Hilaire, MM. C. Paradis, R. Martineau, E. Poupart, M. Emard, H. Tétrault, P. Demers, J. Destroismaisons, A. Allaire et A. Keegan sont nommés conseillers.

Lecture sur l'origine du langage, par M. Fahey.

M. le Président offre à la discussion le sujet suivant:

"Si l'instituteur doit être considéré comme tenant, dans sa classe, la place du père de famille, n'est-il pas par cela même autorisé à infliger des punitions corporelles, lorsqu'il le juge nécessaire?"

MM. St. Hilaire, Boudrias, Casgrain, Allaire, Demers, Bourbonnière, Emard, Tétrault, O'Donoghue, Keegan débattent la question, et en viennent à cette conclusion:

Il est admis que l'instituteur, lorsqu'il exerce ses fonctions, tient la place du père de famille, et que toute la responsabilité qui incombe à ce dernier et l'autorité dont il est revêtu, reviennent à l'instituteur lui-même. Personne ne conteste au père de famille le droit de punir son enfant (modérément et charitablement, cela va sans dire), puisque la nature même lui confère ce droit. Or, en confiant à l'instituteur l'éducation de son enfant, le père le substitue dans ses droits, et l'instituteur se trouve, par conséquent, revêtu du droit de punir quand il le juge à propos.

Les deux motions suivantes sont maintenant adoptées:

"Qu'à l'avenir les comptes-rendus soient publiés en brochures, qui seront distribuées aux membres de l'Association;"

"Que l'article II de la constitution soit amendé de manière à admettre comme membres de l'Association tous les instituteurs et professeurs pratiquants."

Et la séance s'ajourne au dernier vendredi d'août prochain, à 10 h. de l'avant-midi.

WM. FAHEY,
Secrétaire.

Revue mensuelle.

Le grand événement du mois, à bien des points de vue, est, sans contredit, le Jubilé international de paix, que vient d'avoir lieu à Boston. C'est assurément une grande pensée qui a inspiré l'organisateur de ces réunions immenses auxquelles sont conviés les peuples de deux continents. Il nous semble qu'il y a là un des caractères de la véritable civilisation, un des grands principes de la politique internationale de l'avenir. Les nations, comme les hommes pris isolément, ne sont pas faites pour vivre seules: il faut qu'elles aient entr'elles des rapports; non pas seulement de ces rapports froids et intéressés qui naissent d'une alliance politique ou d'un traité de commerce, mais des relations vraiment agréables et intimes, du voisin à son voisin, de l'ami à son ami, en dehors de tout contrôle politique ou commercial.

Jusqu'ici les grandes expositions internationales ont fait quelque chose dans ce sens, mais pas encore assez. Il y a l'amour-propre national, les rivalités du commerce, les rancunes du métier qui se rencontrent sur le terrain d'une exhibition; ces choses ont cependant leur bon côté, puisqu'elles réveillent et entretiennent une émulation qui, sagement dirigée, ne peut que faire avancer dans la voie du progrès. Elles sont loin, toutefois, d'être calculées pour former ou cimenter des amitiés réelles, solides, entre deux ou plusieurs nations.

Le jubilé international de paix est un des moyens et même le moyen le plus puissant pour parvenir à ce but. Les arts, et surtout la musique, sont les producteurs de la paix presque autant qu'ils en sont les fruits. C'est dans ce beau champ que les haines s'apaisent et s'oublient, que les rivalités s'adoucisent et fraternisent, que les amitiés se rencontrent et s'établissent. Beethoven, Mozart, Meyerbeer, Rossini, David, sont de tous les pays et appartiennent à toutes les nations. Ils représentent eux-mêmes et grande idée d'harmonie et de paix; et, telle est leur puissance de conciliation, qu'on a vu, sous leurs auspices, la France et la Prusse, ces deux mortelles ennemies, non seulement se croiser sans frémir, mais se rencontrer volontiers et presque se donner la main.

Aujourd'hui, avec le progrès des sciences et des engins de destruction, la guerre est un crime de lèse-société, et ceux qui sont à la tête d'une nation doivent prendre tous les moyens pour la sauver de ce malheur, sans cependant la forcer de rougir. C'est à la diplomatie qu'il appartient de résoudre ce problème. Nous sommes certain, toutefois, qu'un jubilé dans le

genre de celui qui vient d'avoir lieu à Boston est d'un secours puissant à la diplomatie, et fait plus pour la paix du monde que la plupart des traités modernes entre nations.

C'est la seconde fois que les Etats-Unis donnent au monde ce beau spectacle. Le jubilé de 1869, cependant, n'était que bien peu de chose auprès de celui de cette année; c'était un essai, timide d'abord, mais que le succès a encouragé et transformé. Il serait à désirer que l'exemple fût suivi par les autres nations en mesure d'en faire leur profit.

Cette grande démonstration n'a cependant pas empêché le peuple américain de continuer à préparer ses élections pour la présidence, et d'y mettre toute cette ardeur et cette fougue des gens qui connaissent la valeur du temps et qui ont popularisé, après l'avoir crée, le fameux dicton financier: *Time is money*. Jusqua' présent encore les seuls candidats sérieux sont Grant et Horace Greely. Ce dernier a laissé la rédaction de la tribune pour le temps qui s'écoulera jusqu'après les élections, afin d'être plus libre, et de permettre à l'opinion publique de se manifester plus franchement à son égard.

La question de l'Alabama, dont le public est entretenu depuis si longtemps, vient d'entrer dans une phase aussi favorable qu'inattendue, sur le chapitre des dommages indirects. Y a-t-il eu véritablement intention de céder du terrain ou d'entrer dans la voie des conciliations, de la part des Etats-Unis? Ou bien, est-ce la suite d'un moment d'irréflexion! La chose est difficile à dire: dans tous les cas, voici, le fait. L'agent et le conseil du cabinet de Washington sont venus déclarer, devant le tribunal, que leur gouvernement ne désirait faire fixer aucune indemnité en argent pour les réclamations indirectes, mais que son seul but était de soumettre la question pour faire décider et établir le principe. En réponse à cette déclaration, Lord Tenterden, au nom du gouvernement britannique, a appelé l'attention du tribunal sur la clause septième du Traité, aux termes de laquelle "le seul pouvoir donné aux arbitres est celui de considérer les réclamations ayant pour but une indemnité pécuniaire." Or, les Etats Unis, déclarant spontanément qu'ils n'ont pas en vue un but semblable, posent eux-mêmes une objection irréfutable à l'admission de leurs réclamations indirectes. Le tribunal a fait immédiatement droit sur cette question et a prononcé unanimement l'inadmissibilité des réclamations pour dommages indirects. Cette décision a jarn enlever le malaise qui existait depuis si longtemps à-propos de la question, et redonner place à l'espoir d'un règlement satisfaisant, et surtout définitif.

En France, il semble se préparer quelque chose d'extraordinaire, si toutefois on peut employer ce mot au sujet d'un pays où, depuis près de deux ans, les choses les plus insolites et les plus inattendues sont à l'ordre du jour. Le régime temporaire commence à ne plus satisfaire l'opinion, et paraît tirer à sa fin. Les différents partis se mettent sérieusement à compter leurs forces et à calculer les chances d'un mouvement. Ils ont eu, il y a quelque temps, une entrevue et une explication avec M. Thiers. Cette démarche n'a pas paru avoir tous les résultats favorables qu'ils en attendaient, et ils ont trouvé le Président moins facile, sur l'article de la capitulation et des compromis, que les généraux de la Commune. Ce mouvement, toutefois, s'il n'a pas avancé leur position, a peut-être fortement ébranlé celle du régime actuel, et M. Thiers en manifeste lui-même quelque inquiétude.

Il n'est pas probable pourtant, qu'aucun des partis qui s'agitent actuellement, arrive au pouvoir. Si M. Thiers disparaît, comme la chose ne peut manquer d'arriver d'un moment à l'autre, car le Président n'est pas immortel, il est bien possible que le règne des communs recommence et que Paris redevienne le théâtre des drames terribles qui l'ont ensanglanté vers la fin de la guerre. Dans ce cas aucun autre parti que le parti de l'empire ne serait assez puissant pour calmer l'orage et rétablir l'ordre d'une manière permanente. Les journaux français ont beau faire et dire, la majorité de la nation est en faveur de l'empire et contre la royauté. Quant à la république, elle n'a véritablement d'adhérents que parmi la foule déclassée et désœuvrée des grands centres de population, qui aspire à goûter au gâteau et à obtenir, pour quelque temps, un certain contrôle direct sur la conduite du char de l'Etat.

L'ambition d'obtenir cet honneur, tout légitime qu'il paraisse, a pourtant ses dangers et ses retours. M. Jules Favre, vice-président de la défense nationale l'éprouve aujourd'hui et fait voir à ceux qui désirent régner de quelque manière, que tout n'est pas rose dans le métier de souverain. Ainsi, M. Favre a confessé, avec larmes, devant la commission des enquêtes, que si l'armée de l'Est a été obligée de se réfugier en Suisse, c'est qu'il avait négligé d'avertir la délégation de Bordeaux qu'un

armistice de trois jours avait été consenti pour cette armée, par M. de Bismark, dans la convention du 21 janvier 1871. Ce seul oubli a coûté la vie à 50,000 hommes. Cet exemple est propre à faire rentrer bien des ambitions illégitimes et prétentieuses, en même temps qu'il appelle l'indulgence et la sympathie sur les erreurs qui peuvent échapper à ceux qui tiennent régulièrement les rênes du char de l'Etat, et qui donnent tout leur temps et toute leur énergie au maintien d'une position dans laquelle les circonstances ou le devoir les a engagés.

Au milieu de toutes ces difficultés cependant, les gens de bonne volonté, le Président en tête, s'ingénient à trouver des moyens de délivrer la Franco de la présence des troupes allemandes. Plusieurs expédients ont été proposés, sans cependant amener de résultat final. Un dernier projet va néanmoins être soumis à l'assemblée et l'on espère qu'il ralliera la majorité des suffrages et sera exécuté sans délai.

Le mois de juin a été pour nous l'époque d'un changement dans la personne de celui qui représente en ce pays l'autorité royale. Lord Lisgar, notre gouverneur-général, est retourné en Angleterre après trois années de séjour parmi nous, emportant avec lui l'estime sincère de tous ses administrés. Il est remplacé par Lord Dufferin dont la réputation est également brillante en littérature et en diplomatie. Son arrivée en ce pays s'est faite en dehors du faste et de l'apparat ordinaires; il a cependant, de suite, par ses manières aimables et son tact parlait, créé la plus heureuse impression parmi la population de notre ville. Nos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur donner sur Lord Dufferin, quelques détails biographiques que nous trouvons dans le "Dictionary of the peerage and baronetage of the British Empire" par Burke:—

"Sir Frederick Temple Blackwood, Chevalier de l'Ordre de St. Patric et Chevalier-Commandeur de l'Ordre du Bain (ce qui se dit en abrégé: K. P.; K. C. B.), naquit au mois de juin 1826 et est, par conséquent, dans sa 46me année.

"En 1841, à la mort de son père, il devint Baron de Dufferin et Claneboye.

"En 1867, il a épousé l'Honorable Harriett Georgina Hamilton; de ce mariage sont issus trois enfants: deux garçons et une fille.

"En 1854, il était attaché d'ambassade à Vienne.

"Il a rempli, en outre, avec grande habileté, les charges de Sous-Secrétaire d'Etat pour les Indes, (1861), et de membre de la commission des affaires de Syrie.

"Il est connu aussi, dans le monde littéraire, par un ouvrage d'un mérite très-apprecié et qui a pour titre: "*Letters from High Latitudes*."

Nous allons maintenant passer à notre bulletin nécrologique qui s'ouvre par un nom bien connu dans les cercles politiques et très-familier à notre ville de Québec. L'honorable John Sandfield McDonald est mort le premier de juin courant, à Cornwall, Ont. Nous empruntons à un journal de Québec, les détails suivants sur cet homme remarquable:—

"M. J. S. Macdonald a joué un rôle dans notre histoire politique. Elu dès 1841 membre de la chambre d'assemblée du Canada-Uni, il a toujours continué de siéger dans nos différentes législatures. Il est le seul de sa génération qui ait siégé aussi longtemps sans interruption. Dès son entrée en parlement il s'était attaché à M. Baldwin et à M. LaFontaine qu'il n'a jamais désertés. En 1849, lors de la nomination de M. Blako au poste de juge, c'est M. Sandfield Macdonald qui l'a remplacé comme solliciteur-général. En 1852 le ministère Hincks le faisait être orateur de la chambre d'assemblée. C'est en cette qualité qu'il adressa au gouverneur, en 1851, une courageuse revendication des droits de la chambre, lorsque le représentant de notre souverain prorogea tout à coup le parlement.

Depuis cette époque, depuis l'alliance des conservateurs du Haut-Canada avec les libéraux-conservateurs du Bas-Canada, M. Macdonald s'est tenu dans le parti opposé, et c'est ainsi qu'on le voit, en 1858, faire partie du ministère Brown-Dorion, et en 1862, former lui-même un nouveau cabinet. Resté en dehors du parti ministériel durant les discussions sur la confédération, M. Sandfield Macdonald trouva moyen, cependant, en 1867, de se faire accepter comme chef du cabinet local d'Ontario, position qu'il a conservée jusqu'en décembre 1871. M. Sandfield Macdonald a été battu et remplacé au ministère par le fils de celui qui lui-même, M. Sandfield, avait remplacé dans le ministère LaFontaine-Baldwin, en 1849.

Depuis que le pouvoir lui était échappé, depuis qu'il était tombé dans une sorte de désamour forcé, M. Sandfield Macdonald avait été atteint d'un affaiblissement profond, d'une débilité générale qui vient de le conduire au tombeau. Il était né en Décembre 1812."

Le même jour, c'est à dire le 1er juin, s'éteignait à New York, James Gordon Bennett, dont le nom est intimement lié à la fondation du journalisme en Amérique. C'était un homme d'un grand mérite littéraire et administratif. Il possédait la connaissance de notre langue à un haut degré de perfection. En 1819, il débutait dans le journalisme avec un capital de \$25. A force de talent et d'énergie, il est parvenu au premier rang, et, lors de sa mort, son fameux journal le *Herald* dont il était le propriétaire depuis 1835, lui donnait un revenu annuel de plus de \$200,000. Sa mort a causé beaucoup de regrets dans le monde du journalisme et de la littérature.

Notre département a aussi fait une perte sensible dans la personne de M. J. B. Marcoux, décédé à St. Roch de Québec, le 10 du courant. M. Marcoux était un des plus anciens employés du bureau de l'instruction publique, où son caractère agréable, et ses habitudes de travail lui avaient acquis l'estime de tous ceux qui avaient des rapports avec lui. Il n'était âgé que de 42 ans.

Notre ville a également perdu un de ses citoyens les plus anciens et les plus respectables, M. Clément Cazeau, décédé le 21 juin. Nous nous associons de tout cœur aux paroles suivantes du *Courrier du Canada* à ce sujet :

« Nous avons la pénible tâche d'annoncer à nos lecteurs le décès d'un homme dont la vie toute entière a été un exemple de patience, de courage, d'honneur, de délicatesse et de charité chrétienne. M. Clément Cazeau, officier des douanes de Sa Majesté, frère de M. le grand-vicaire Cazeau, a rendu, samedi dernier, sa belle âme à Dieu, après s'être préparé, avec foi, espérance et amour, au redoutable passage du temps à l'éternité. Sa mémoire vivra longtemps dans Québec, où il a tout fait pour répandre les bienfaits de l'éducation, où il a tant travaillé, et, aussi, tant édifié.

M. Cazeau était âgé de près de soixante-et-quinze ans. Il était le type de ces anciens Canadiens qui avaient emporté de la vieille France, avec la foi et l'honneur, ces habitudes d'hospitalité généreuse devenues si rares de nos jours.

M. Cazeau avait enseigné très-longtemps, et fut un des premiers instituteurs du Bas-Canada sous l'ancienne organisation dite de l'Institution royale. Il fut aussi pendant longtemps directeur de la grande école de la société d'éducation aux glaces, à Québec. C'est donc un des pionniers de l'instruction publique dans cette Province.

Nous aurions dû aussi parler plutôt d'un autre vétéran dans la cause de l'éducation, M. F. J. V. Regnault, qui, quoique, dans un âge très-avancé, poursuivait encore à Montréal sa carrière utile et laborieuse, lorsque la mort est venue le frapper. M. Regnault, quoique né en France, était depuis assez longtemps dans ce pays pour se considérer comme l'un des nôtres. Il avait d'ailleurs acquis son droit de cité par ses longs et importants services rendus à la cause de l'instruction publique. Il appartenait à toutes les sociétés littéraires de Montréal et était de toutes les réunions qui avaient trait à l'éducation. Mathématicien distingué, il a préparé un grand nombre de nos arpenteurs et ingénieurs les plus marquants, pour leurs examens d'admission. Il était professeur à l'école normale Jacques-Cartier depuis les premiers temps de cette institution, et avait atteint, lors de sa mort arrivé le 25 février dernier, l'âge avancé de 73 ans.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

—Instruction populaire à Turin.—On écrit de Turin :

Un des résultats intéressants du dernier recensement italien est la constatation d'un notable développement dans l'instruction populaire à Turin, où, sur un ensemble de 212,644 habitants, on ne compte que 63,147 individus ne sachant ni lire ni écrire ; ce chiffre est, en réalité, assez restreint parce qu'il faut en déduire les vieillards et les enfants au-dessous de six ans.

Parmi les établissements subventionnés par l'édilité turinaise on compte : 2 lycées, 3 gymnases, composant 21 classes ; un institut professionnel ; 4 écoles techniques, comprenant 15 classes subdivisées en un nombre considérable de cours.

Il y a, en outre, un grand nombre d'écoles primaires et d'écoles d'adultes complètement à la charge de la ville. Enfin le municipio prête des locaux pour des écoles du dimanche ouvertes par le cercle Turinois,

A ces abondantes sources d'enseignement, où peuvent puiser les classes pauvres, s'ajoutent pour les classes aisées d'excellents établissements particuliers.—[*Journal Officiel.*]

—*L'instruction publique en Cochinchine.*—Par le dernier transport parti de Toulon, en novembre dernier, vingt et un élèves du collège de Marseille viennent encore de repartir pour la Cochinchine. Rien n'a été négligé, pendant leur séjour en Europe, pour donner à ces enfants des idées exactes sur nos ressources et sur le développement de notre industrie ; en 1867, ils ont été conduits à l'Exposition universelle, merveilleux spectacle qu'ils ne sauraient oublier. Pendant la guerre dernière, leurs lettres à leurs parents défrayaient l'ardente curiosité des Annamites, étonnés et inquiets de nos malheurs, mais jusqu'à la fin elles respirèrent la confiance en l'avenir et un attachement inaltérable à leur nouvelle patrie. Ils recevaient chez les frères l'éducation forte et morale qu'un peuple doit donner aux habitants de ses colonies, celle qui leur fait admirer ses grandeurs et qui leur commande le respect de ses infortunes.

Voici le tableau de la progression de nos écoles en Cochinchine, depuis 1866 :

	En 1866.
49 écoles (dont 2 de français, tenues par des frères de la Doctrine chrétienne) :	1,223 élèves.
	En 1867.
58 écoles (dont 2 dirigées par les frères) :	1,368 élèves.
	En 1868.
116 écoles de garçons (dont 4 dirigées par les frères) :	3,067 élèves ;
en plus, 4 écoles de petites filles, tenues par des religieuses de Saint-Paul de Chartres, comptant :	372 élèves.
	En 1869.
126 écoles de garçons (dont l'école municipale laïque de Saigon et 4 écoles de frères) :	4,769 élèves ;
en plus, 8 écoles de petites filles, comptant :	509 élèves.
	En 1870.
131 écoles de garçons (y compris le séminaire, 5 écoles de frères et l'école municipale) :	5,000 élèves ;
en plus, 8 écoles de filles, comptant :	539 élèves.

L'école municipale de Saigon fut créée par un arrêté, du 10 février 1863, de l'amiral de la Grandière, pour les enfants européens et asiatiques de diverses nationalités qui habitent notre chef-lieu. Sur les mêmes bancs on y voit figurer de jeunes Européens, des Chinois et des indigènes. Cet établissement, qui répond à des besoins tout spéciaux, a pris de l'importance à mesure que la ville s'est développée, et il a donné de bons résultats.

Les écoles de filles ont été fondées par l'initiative des religieuses de Saint-Paul de Chartres, qui sont venues en Cochinchine dès les premiers jours de la conquête en 1861, pour faire le service des hôpitaux et pour l'œuvre de la Sainte-Enfance. Leur magnifique couvent, bâti en 1862 par la supérieure actuelle, la digne sœur Benjamin, renferme plus de deux cents enfants abandonnés, qui sont élevés avec des soins maternels.

P. VIAL.

—[*Revue Maritime et Coloniale.*]

BULLETIN DE L'HISTOIRE.

Le *Figaro* publie la lettre suivante qu'il a reçue du brave général du Temple.

Versailles, 24 Mars 1872.

Monsieur le rédacteur,

Ne pouvant me faire entendre de l'Assemblée et par conséquent du pays, seriez-vous assez bon pour me permettre d'user de la grande publicité de votre journal pour faire connaître, le plus possible, certaines particularités relatives aux événements qui se sont passés récemment ?

Je ne m'adresse pas à un journal religieux ; on ne le lirait pas, on ne le croirait pas ; pas plus qu'un prêtre ne se serait cru s'il publiait ce qui suit :

Le jour, pas la veille, pas le lendemain, le jour où nos troupes scritaient de Rome, nous éprouvions notre première défaite : Wissembourg, et nous perdions dans cette bataille le même nombre d'hommes que celui des hommes sortant de la Ville Eternelle.

Le jour où le dernier soldat quittait l'Italie, à Cività-Vecchia, nous perdions notre dernière réelle bataille, Reichshoffen.

Le 4 septembre 1870, jour où eroula la dynastie napoléonienne, était le dixième anniversaire du 4 septembre 1860, jour où Napoléon III, enraignant plus les bombes d'un nouvel Orsini que Dieu, complotait dans une rencontre avec Cavour l'unité italienne et la chute de la papauté.

Le jour où les Italiens paraissent devant Rome, les Prussiens paraissent devant Paris, et l'investissement complet des deux villes avait lieu le même jour.

Par contre, le jour où le *Journal Officiel* apprenait à la France que l'Assemblée nationale demandait des prières publiques, une dépêche télégraphique annonçait à la France qu'un inconnu (Ducatel),—son nom ne fut réellement connu que le lendemain,—avait paru sur les murs de Paris et avait dit : Entrez !

Et huit jours après, pendant que les prières officielles avaient lieu à Versailles, à l'église Saint-Louis, devant l'Assemblée nationale et le chef du pouvoir exécutif, une dépêche du général de MacMahon annonçait que l'insurrection était définitivement vaincue, et les derniers coups de feu se tiraient au Père Lachaise, pendant que les dernières prières s'élevaient au ciel. Jamais l'armée, pendant ces huit jours, ne s'était plus vaillamment comportée. Pas une faute commise, pas un échec subi dans cette guerre si difficile des rues !

L'ambassadeur est maintenant à Romé.

Puissions-nous ne pas avoir à nous repentir d'avoir plus cru à l'habileté humaine qu'à la puissance de Dieu.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de ma considération distinguée.

F. DU TEMPLE,

Député d'Ille-et-Vilaine.

BULLETIN DE LA GÉOGRAPHIE.

Nous reproduisons l'extrait suivant d'une lettre de l'hon. juge Armstrong, communiqué par M. Onésime Caron, avocat, à la *Gazette de Sorel* :

“ Je trouve, dit l'hon. juge, que le climat de l'isle Ste. Lucie est excellent. Je n'ai pas souffert de la chaleur depuis mon arrivée ici, mais il faut avouer que je sors très-peu sur le haut du jour. Je sors le matin au point du jour et le soir après le coucher du soleil. Nous ne pouvons trouver un meilleur endroit qu'ici pour passer l'hiver. Tandis que vous grelottez dans vos habits d'hiver, je suis très-bien dans mes habits d'été. Pendant que le sol du Canada est couvert d'une épaisse couche de neige, nous cueillons, dans nos jardins, à Ste. Lucie, des oranges et des ananas. Je me figure difficilement que nous ne sommes encore qu'au commencement d'avril. La population totale de l'isle est de 31,610 habitants, dont 837 blancs, 8,789 gens de couleur et 21,984 nègres libres. Le conseil de la nation est composé exclusivement de blancs, mais il n'y a rien dans la constitution qui empêche les gens de couleur ou les nègres d'en faire partie. Il y a ici deux avocats blancs et quatre avocats de couleur. L'un des hommes les plus instruits et les plus habiles de l'isle est un noir.”

L'isle Ste. Lucie fait partie de cet archipel ou groupe d'isles situées dans le Golfe du Mexique et connues sous le nom d'Antilles ou Indes Occidentales. En 1865 la Puissance du Canada, désirant établir des relations commerciales importantes avec les Antilles, a nommé une commission pour s'enquérir de leurs richesses, produits, importations et exportations.

La population de tout l'archipel est de 3,000,000 à 4,000,000, composée de blancs, nègres ou mulâtres libres. Les exportations, estimées à quinze ou vingt millions de louis sterling, consistent en sucre, rum, mélasse, coton, indigo, cacao, gingembre, poivre, aloès, clou de girofle, cannelle, tabac, maïs, ignames, plantes médicinales et bois précieux. Les importations consistent en articles manufacturés, et en farine, lard et poisson.

L'Angleterre possède la plus grande partie des Antilles. La religion dominante de l'archipel est la religion catholique.

BULLETIN DES SCIENCES.

— *Au pôle Nord.* Une nouvelle expédition arctique doit partir de San Francisco. Le promoteur et le chef est notre compatriote Octave Pavy. Il s'est assuré l'appui de la Société géographique américaine. Son hypothèse est que la mer libre du pôle a nécessairement un débouché dans les mers plus méridionales, et qu'il doit se trouver dans la direction du détroit de Behring.

L'explorateur a le projet de partir de San Francisco au mois de mai dans un vaisseau frété par lui, et de gagner Petropawlovski, capitale du Kamtchatka, sur la côte nord de la baie d'Avatcha. Il s'est également assuré la bienveillance du gouvernement russe, et sera bien reçu au Kamtchatka. Pourvu d'approvisionnement de toute nature, il se rembarquera pour le cap Jakan, sur la côte nord-est de la Sibérie. Chemin faisant, il se livrera à des observations sur la direction, l'intensité, la température des courants, afin d'en tirer parti pour la suite du voyage. Au cap Jakan, M. O. Pavy quittera le navire, et l'exploration se poursuivra sur un radeau de

caoutchouc semblable au *Non-Paveil*, qui franchit naguère l'Océan Atlantique. Cette embarcation sera formée de quatre cylindres en caoutchouc formant carène, et reliés sur le pont par des entretoises de bois auxquelles seront fixés les mats et les agrès nécessaires. Le radeau est gréé en sloop. Ses dimensions sont très petites, afin qu'il occupe peu de place, et les bagages du voyageur sont contenus dans un baril. Le radeau, néanmoins, portera 10,000 livres, outre l'équipage. On se dirigera sur les terres entrevues en dernier lieu par le capitaine Long, le baleinier de New-Badford. Le trajet sur terre se fera en traîneau, l'embarcation étant transportée par fragments.

Si la mer était trouvée libre au-delà de la Terre-Wrangell, le radeau serait de nouveau lancé pour tenter de contourner le Groënland et le Spitzberg.

— *Usage du sel.*—On a reproché à la génération actuelle d'être chauve.

En dominant d'une certaine hauteur une assemblée d'hommes, on est en effet étonné de voir une si grande quantité de crânes dénudés ou mal garnis.

Or le sel paraît avoir une influence salutaire sur la production et la conservation des cheveux.

L'espèce d'anémie qui résulte d'une ration de sel insuffisante se traduit par la rudesse malade, l'aridité et la chute des productions capillaires.

Celles-ci sont au contraire luxuriantes chez les peuples qui, comme les Suisses, font une consommation de sel bien supérieure à la nôtre.

L'expérience a confirmé l'opinion de Plutarque, qui disait que l'usage du sel donné aux moutons rend la laine plus soyeuse et plus longue.

Parmi les modifications physiques, le sel, d'après les recherches modernes, est appelé, au point de vue de la régénération des individus et des peuples, à des destinées qu'on n'aurait pas soupçonnées jusqu'à ce jour.

Le peuple français n'en consomme qu'une ration journalière insuffisante ; car elle n'est guère que de 12 à 13 grammes, tandis qu'elle était de 22 grammes chez les Romains et qu'elle est encore plus élevée dans les pays où le sel est libre de tout droit.

Est-ce bien le moment de restreindre encore la consommation de cette substance vitale qui devrait être, comme l'air et l'eau, à la disposition de tous ?

DR. L. NOIROT

— *Pyro-extincteur.*—On écrit de Paris, à la date du 10 avril : Hier à eu lieu au Champ de Mars une expérience des plus intéressantes : c'est celle du pyro-extincteur, matière liquide qui semble vraiment avoir la propriété d'éteindre les incendies, comme l'annonce son inventeur, M. Rommel.

Une baraque en bois de 7 mètres de long sur 5 de hauteur, construite pour l'expérience, avait été remplie jusqu'au tiers de sa hauteur par des bois secs, des fagots et des copeaux. A quatre heures, en présence de M. Saint-Martin, colonel des pompiers, de ses commandants et d'un certain nombre de représentants de l'industrie et de la presse, cette espèce de bûcher fut arrosé de pétrole et de goudron, puis le feu y fut mis.

Les flammes s'élevèrent aussitôt et, sous l'influence du vent violent qui soufflait, la baraque ne présenta plus bientôt qu'un immense foyer, que rien ne semblait devoir éteindre.

Cependant, à un signe de M. Kommel et au moment où l'incendie durait déjà depuis plusieurs instants, les pompiers, qui se tenaient prêts, firent jouer leur pompe et lancèrent sur la baraque, avec une seule lance, un large jet de liquide pyro-extincteur. Sept ou huit minutes après le feu était éteint et la foule applaudissait à la réussite complète de l'expérience.

Dès que la fumée eut à peu près disparu, le foyer fut allumé de nouveau : on laissa les flammes gagner la toiture de la baraque et en dévorer en partie les parois : puis les pompiers se remirent à l'œuvre, et cette fois trois ou quatre minutes leur suffirent pour éteindre le feu. L'inventeur du pyro-extincteur affirme que son liquide peut être obtenu et employé sans trop grands frais. S'il en est ainsi, il est vraiment malheureux que Paris n'ait pas connu plus tôt sa merveilleuse découverte.

— *Le tunnel de Saint-Gothard.*—On écrit de Genève que les travaux du tunnel de Saint-Gothard ont commencé le premier mai. On n'en est, pour le moment, qu'aux préliminaires : tracés, jalonnements, expropriations sur les parties qui forment les abords du futur tunnel, etc. Dans neuf ans, au plus, ce dernier sera ouvert à la circulation et livré au commerce de l'univers.

Il y a plus de 300 ans qu'Egidius Tschudi, de Glaris, le premier qui a traité de la topographie des Alpes, déclarait dans son ouvrage *Gallia comata* (publié en 1533), que la route du Gothard, en tout

temps ouverte, était la voie de communication directe entre la mer Vénitienne et le Rhin, l'Océan Germanique, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Scandinavie.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de la mer Vénitienne ni de Venise; la route du Gothard doit profiter à Gênes et à Brindisi, mais uniquement comme station intermédiaire de la grande ligne commerciale qui va de Londres à Calcutta.

Le nouveau tunnel aura une longueur de plus de 14 kilomètres. Le coût en est évalué à 62 millions. Celui du Mont-Céris qui n'a qu'une longueur de 12,235 mètres a coûté plus du double. La longueur totale de la ligne, de Fluelen à Biasca est de 100 kilomètres environ.

BULLETIN DES STATISTIQUES.

— *La Presse.* — *Les journaux de Paris.* — Voici une statistique qui n'est pas sans intérêt au moment où l'on voit naître... et mourir tant de journaux. C'est l'âge de ceux qui vivent ou qui vivotent à Paris:

La Gazette de France	242 ans (née sous Louis XIII)	
(moyen des journaux français.)		
Le Moniteur universel	83 — (— Louis XVI)	
Le Journal des Débats	70 — (Consulat)	
Le Constitutionnel	57 — (née en 1815)	
L'Univers	51 — (Restauration)	
Le Charivari	41 — (sous Louis Philippe)	
La Presse	38 — —	
Le Siècle	37 — —	
La Patrie	32 — —	
Le Pays	24 — (République 48)	
Le Figaro	19 — (sous l'Empire)	
Le Messager de Paris	16 — —	
L'Opinion nationale	14 — —	
Le Monde	13 — —	
Le Temps	12 — —	
La France	11 — —	
L'Avenir National	8 — —	
Journal de Paris	6 — —	
La Liberté	6 — —	
Le Français	5 — —	
Paris Journal	5 — —	
Le National	4 — —	
Le Soir	4 — —	
L'Officiel	4 — —	
La Cloche	3 — —	
Le Rappel	2 — —	
Le Bien Public 1 an 10 jours		(République 70)
La République Française	5 mois	
L'Ordre	188 jours	
Le XIXe Siècle	147 —	
La Gazette de Paris	101 —	
Le Radical	102 —	
Le Courrier de France	102 —	
Le Corsaire	61 —	
L'Événement	4 —	
L'Eclair	1 —	

— (Figaro.)

PUBLICATIONS UNIVERSELLES.

Voici une autre statistique sur les journaux de tous les pays: Le nombre des publications dans tous les pays est d'environ six mille qui se partagent comme suit: Politique 4323; Agriculture et Horticulture 93; Sociétés de bienveillance et secrètes, 81; Commerce et finances, 122 - Illustrés, littéraires et divers, 502; spécialement consacrés aux questions de nationalités, 20; Arts et Professions, 207; religieux, 407; sports 6. La circulation des journaux quotidiens est d'environ 2,606,548; moyennement par jour 4543. La circulation des journaux hebdomadaires, est de 20,591,742 copias, avec une moyenne de 2450.

BULLETIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

— *Exposition universelle de 1872, à Paris.* — M. Troncin du Mersant président de l'Exposition Universelle adresse de Paris, en date du 14 Avril, à la *Minerve*, la circulaire suivante que nous reproduisons;

L'Exposition Universelle qui doit s'ouvrir du 15 Juillet au 1er Novembre 1872, dans le Palais de l'Industrie, à Paris, est partout accueillie avec une grande sympathie et son succès sera complet, malgré le peu de temps qui précède son ouverture.

La concours de la diplomatie est à peu près généralement assuré à l'œuvre que poursuit la Société Nationale d'Encouragement des Travaux Industriels.

La Presse entière lui prête son appui; nous avons vu tous les journaux, depuis Siam jusqu'à Venezuela, lui donner leur patronage. L'univers prouve ses sympathies à la ville de Paris, en tenant à honneur de figurer à cette Exposition tout improvisée.

Des demandes sont parvenues à l'administration de la Société (dont le siège est 23, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris), non-seulement de Belgique, de Hollande, de Danemark, d'Angleterre, d'Espagne de Portugal, d'Italie, de Turquie, d'Autriche, de Suisse et de Russie.

Il est même à craindre que le Palais de l'Industrie ne soit trop petit, et déjà la Société philanthropique, qui a pris l'initiative de cette œuvre privée, prend ses dispositions pour la construction d'annexes spacieuses.

Les compagnies de chemins de fer ont, ainsi que les compagnies maritimes, consenti à faire des réductions importantes sur les transports des marchandises destinées à l'Exposition, en grande ou petite vitesse, tant pour l'aller que pour le retour.

Parmi les idées heureuses qui président à cette grande manifestation pacifique du Commerce et de l'Industrie, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs, que pendant quatorze dimanches que durera l'exposition, auront lieu les Concours de faufages et d'ornements de France, de Belgique, de Hollande, de Danemark, de Suède et Norvège, du Luxembourg, d'Autriche, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre.

Paris va prouver, cette année, au monde entier que les revers de la France ne lui ont rien fait perdre de sa grandeur passée et de la grande attraction qui la caractérise.

L'exposition des produits européens s'ouvrira du 15 juillet au 1er août; puis, le 15 ou le 25 août, s'ouvrira l'exposition des produits de l'Afrique, de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie. Cette décision pratique donnera un délai supplémentaire aux exposants, en même temps qu'elle évitera tous les encombrements d'une organisation précipitée, surtout si les personnes qui désirent exposer n'attendent pas au dernier moment pour adresser leur demande d'admission à la direction, 23, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. A l'étranger, s'adresser à MM. les Consuls de France ou aux comités spéciaux; dans les colonies, s'adresser à MM. les Gouverneurs.

BULLETIN DE L'ARCHÉOLOGIE.

— *Citerne souterraine sous le temple de Jérusalem.* — L'illustrated News de Londres publie une gravure qui représente une immense citerne qui se trouve immédiatement au-dessous des fondations de l'Harem, nom moderne qui désigne l'emplacement occupé jadis par le temple de Salomon.

Les explorations souterraines entreprises par la société appelée Palestine exploration fund ont mis à nu une série immense de tunnels, de galeries secrètes, de grottes profondes et d'excavations qui étaient restés parfaitement inconnus jusqu'à ce jour aux habitants de Jérusalem et qui se trouvent à une profondeur de 125 pieds au-dessous du sol actuel.

La citerne dont il est question est à 79 pieds au-dessous de la surface; elle est appelée par les indigènes: Ber-el-Kebir (la grande mer). Elle a 150 pieds de long du nord au sud et à peu près la même largeur de l'est à l'ouest. La citerne est taillée de main d'homme dans le roc; elle est alimentée par les étangs de Salomon, situés dans la vallée de l'Urtas, à deux milles sud de Bethléem, et contient environ 9,000 mètres cubes d'eau. L'aqueduc a huit milles de longueur. L'eau de cette citerne, creusée pour l'alimentation des lévites et pour les besoins du service du temple de Salomon, est extrêmement limpide, au point qu'on aperçoit parfaitement le fond du lac et les pierres tombées des voûtes.

Faits-Divers.

— *Nouvelles récentes du docteur Livingstone.* — Le Daily Telegraph publie la dépêche suivante qui lui est adressée par son correspondant résidant à Zanzibar. Cette dépêche a été transmise d'Aden par le télégraphe.

« On rapporte ici que M. Stanley, le correspondant américain du New-York Herald, a rejoint le docteur Livingstone, et qu'ils étaient ensemble à ou près de Ujji, sur les bords du lac Tanganyika, en janvier. On n'a pas reçu de lettres, mais ce rapport, fait par des nègres, est digne de foi.»

Ce rapport, ajoute le Daily Telegraph, n'a rien d'in vraisemblable. M. Stanley a quitté la côte d'Afrique, qui fait face à Zanzibar, en avril 1871, et a atteint Unyanyembe trois mois après.

Il fut arrêté là par la guerre, la maladie et des pertes considérables, mais sa résolution n'en fut pas ébranlée, quoiqu'il en soit, trop facilement persuadé que son expédition était finie et qu'elle avait manqué. M. Stanley resta deux mois à Unyanyembe. Au commencement de septembre 1871, il partit pour Ogara à vingt jours de marche, dans la direction d'Ujji. La nouvelle de son heureuse

arrivé à Ogara a été annoncée à Zanzibar le 7 décembre, et c'est la dernière nouvelle qu'on ait reçue de lui avant la dépêche que nous rapportons plus haut. En supposant que M. Stanley ait atteint Ogara en vingt jours, comme il l'avait prévu, c'est-à-dire vers la fin de septembre, il a très-bien pu se trouver à Ujji à la fin d'octobre, et il aurait eu un mois tout entier pour chercher la résidence du grand explorateur, soit sur la rive orientale, soit sur la rive occidentale du Tanganyika. La nouvelle de son succès peut facilement être parvenue à Zanzibar à la date de la dépêche télégraphique que nous rapportons — [Journal Officiel.]

Fidélité d'un chien.—En 1863, le capitaine N., commandant une compagnie d'artilleurs de la Caroline du Sud, fut tué dans la Virginie durant un engagement. Son corps fut mis dans un cercueil, puis dans une boîte, et transporté à la demeure de sa famille, dans le district de Columbia, où il arriva environ une semaine après.

Le chien qu'il avait élevé lui-même et beaucoup choyé durant sa vie, se trouvait à la porte de devant, au moment de l'arrivée, et, à mesure que le corbillard approchait, il flairait de côté et d'autre, en donnant des marques d'une grande excitation. Lorsque le cercueil fut retiré du corbillard, il courut au devant, et la suivit entre les porteurs du poêle jusqu'à dans la maison. Bien qu'une semaine se fût écoulée depuis la mort de son maître, le chien l'avait reconnu à l'aide de son odorat seulement.

Une fois que le cercueil eut été déposé sur une table, au parloir, le chien se coucha sous la table et y demeura pendant dix-huit heures, c'est-à-dire, jusqu'au moment des funérailles, qui eurent lieu le jour suivant. On remarqua le surlendemain que le fidèle animal n'était pas reparu depuis que l'inhumation avait eu lieu. On se mit à sa recherche, et on le trouva couché sur la fosse de son défunt maître, malgré la pluie froide qui tombait depuis quelques heures et qui le faisait frissonner de tout son corps. Il fallut l'attacher pour le ramener à la maison, car il fut impossible sans cela de lui faire quitter la fosse. Peu après, on s'aperçut qu'il était disparu de nouveau, et un serviteur de la famille étant allé au cimetière, le découvrit dans la même position, et le ramena à la maison, où il fut enchaîné. Mais il refusa absolument soit de manger ou de boire, et le troisième jour au matin il était mort.

Un tel exemple de fidélité envers son maître de la part d'un chien, mérite de passer à la postérité, d'autant plus que c'est un fait bien avéré.

ANNONCES.

Madame THIVIERGE

Ouvrira le premier Mai, à St. Félix du Cap Rouge, à sept milles de Québec, un Etablissement pour l'éducation d'une classe choisie de huit ou dix jeunes demoiselles. Les études comprendront l'Anglais et le Français dans toutes les branches enseignées dans une école modèle, la musique, le chant, les divers genres de Dessin, la Peinture Orientale et à l'huile, et la confection des ouvrages en cire, soit des fleurs, soit des fruits, etc.

Trois institutrices seront chargées de l'enseignement. Une Dame Anglaise sera à la tête des classes anglaises; une Dame Française enseignera la Langue Française; Madame Thivierge donnera elle-même des leçons de musique et de beaux arts.

CONDITIONS:

	Par terme 11 semaines
Pension avec l'étude de l'Anglais et du Français.....	\$24.00
Musique.....	6.00
Peinture.....	6.00
Dessin.....	3.00
Un cours de leçon d'ouvrages en cire.....	8.00

La table sera copieusement servie, et Madame Thivierge donnera une attention particulière à la santé de ses élèves. Le Cap Rouge est

est admirablement situé et renommé par la salubrité de l'air. On engagera les élèves à prendre des exercices journaliers, et Madame Thivierge fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction aux parents qui voudront bien lui confier le soin de leurs enfants.

Pour renseignements et plus amples détails, on pourra s'adresser à Madame Thivierge, Cap Rouge. Madame E. L. Dalkin, Cap Rouge; Révérend P. J. Drolet, Curé; C. W. Wilson, Ecuyer, Rue St. Pierre, Québec; Robert J. Young, Ecuyer, James Bowen, Fils, Ecuyer, Rue St. Pierre, Québec, ou au Cap Rouge; J. B. Forsyth, Ecuyer, Cap Rouge; Edson Fitch, Ecuyer, St. Romuald.

Cap Rouge, 10 Mars, 1871.

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE

DE TOUTES LES FAMILLES CANADIENNES

PAR

M. L'ABBE C. TANGUAY

Avec un Fac-Similé de la Première carte inédite de la Nouvelle-France en 1611.

Les personnes qui ont souscrit au Dictionnaire Généalogique et qui voudraient recevoir ce volume par la poste sont priées de nous envoyer le montant de leur souscription qui est de \$2.50 en y ajoutant 40 centimes pour les frais de poste. Celles qui ont souscrit chez les Messieurs suivants pourront se le procurer en s'adressant après le 15 Mai courant à

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch de Québec.
J. N. BUREAU, Trois-Rivières.
E. L. DESPRÉS, Maître de Poste, St. Hyacinthe.
JAMES W. MILLER, Maître de Poste, de Ste. Luce de Rimouski.
A. GAGNÉ, Maître de Poste de Kamouraska.
R. OUELLET, " " L'Islet.
F. H. GIASSON, " " L'Anse à Gilles.
E. LEMIEUX, Ottawa.
F. X. VALADE, Longueuil.
L. O. ROUSSEAU, Château-Richer.

Les personnes qui ont souscrit chez MM. DUBEAU & ASSÉLIN, pourront s'adresser à M. L. M. CRÉMAZIE, Libraire, Québec.

En vente chez l'Éditeur

EUSÈBE SÉNÉCAL,
10, Rue St. Vincent, Montréal.

NOUVEL ABRÉGÉ DE GÉOGRAPHIE MODERNE

A L'USAGE DE LA JEUNESSE

PAR

L'ABBE HOLMES

SEPTIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE, CORRIGÉE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PAR

L'ABBÉ L. O. GAUTHIER

Professeur d'Histoire au Séminaire de Québec.

Un Volume in-12 de 350 pages. Cartonné \$4.00 la douzaine.

J. B. ROLLAND & FILS,

Libraires-Éditeurs.

En vente chez tous les Libraires et les principaux Marchands.

IMPRIMÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, QUÉBEC.